

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 29 avril 2019

Délibération n° 2019 – 29/04/2019 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 25 mars 2019

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 17 Membres représentés : 5 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 25 mars 2019.**

Dijon, le 30 avril 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 25 mars 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 25 mars 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h40),
Monsieur Louis de MESNARD (présent jusqu'à 17h),
Madame Emmanuelle VENNIN (procuration à Alexandre FOURNIER).

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (présente jusqu'à 17h puis procuration à Laurent BRACHAIS),
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 15h puis procuration à Sébastien CHEVALIER),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Monsieur Jean SUISSE (procuration à Laurent BRACHAIS jusqu'à 15h45, présent à partir de 15h45).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 17h25),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 16h30).

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Maëva COROUGE jusqu'à 16h15 et à partir de 17h25, présent de 16h15 à 17h25),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Maëva COROUGE),
Monsieur Théo CADEL (procuration à Ambre ADAMIAK),
Madame Clara PRIVÉ.
Membre absent
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Clara PRIVÉ),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD puis à Jean SUISSE à partir de 17h).

Membres absents

Madame Elisabeth BEAU,
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Daniel NIEDERLANDER, Directeur du pôle Patrimoine,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Ameur Aïchi, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Présentation du rapport annuel d'activités 2018	3
III) Questions financières	25
1. Régime de TVA applicable aux crédits de recherche	25
2. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission (modification délibération CA 03 avril 2013)	28
3. Tarifs, subventions et dons	31
4. Sorties d'inventaire	31
IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 7 mars 2019	31
1 Additif à la campagne d'emplois enseignants 2019	32
2 Périmètre des bureaux de commission de proposition de l'uB	33
3 Primes de charges administratives d'intérêt général : additif	33
4 Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la CALECHE	34
5 Dispositif de télétravail rentrée 2019	34
6 Revalorisation indiciaire des personnels contractuels en CDD	42
7 Dispositif de déroulement de carrière des personnels en CDI	45
8 Communication des bilans sociaux 2016 et 2017	46
V) Questions relatives aux Ressources Humaines	51
VI) Création d'un diplôme interuniversitaire « Enseigner l'informatique au lycée » pour l'option NSI (Numérique et Sciences Informatiques)	52
VII) Questions relatives au Pôle Patrimoine	57
1. Avenant au dossier d'expertise du projet de construction du Learning centre qui avait fait l'objet d'une délibération favorable lors du CA du 1er juillet 2015	58
2. Dossier de demande d'expertise du projet de restructuration partielle de l'ESIREM, aile G du bâtiment Sciences Mirande, opération inscrite au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020	61
X) Reversement de la subvention régionale aux associations reçue dans le cadre du projet PAVE	66
XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	68
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	68
2. Compte rendu des conventions hors subvention	69
XII. Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 25 mars 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc ouvrir ce conseil d'administration. Je suis heureux de vous y souhaiter la bienvenue.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Je n'ai pas de point nouveau à vous présenter au titre des informations du Président, compte tenu de la date récente de notre précédent conseil d'administration. Mais je voudrais vous proposer deux modifications de l'ordre du jour, et en fait, la suppression des Points VIII et IX, qui sont deux points qui sont relatifs à notre politique internationale.

Le Point VIII, je voulais que l'on puisse délibérer aujourd'hui sur l'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale. Malheureusement, le décret n'est toujours pas publié. Le décret n'étant pas publié, on ne peut pas prendre de délibération puisque l'on ne peut pas viser le décret dans les visas de la délibération. C'est bien dommage, je pense que cela révèle possiblement quelques hésitations au niveau de l'État.

Ce que je vous propose, c'est de vous lire le projet de délibération que l'on souhaitait vous proposer aujourd'hui, puisque notre projet de délibération était prêt.

Et puis, le prochain conseil d'administration étant fin mai, et je trouve que c'est très tard pour attendre une délibération sur ce sujet, je vous propose que vous ayant lu le texte de la délibération, sous réserve que l'on puisse le maintenir tel quel après le décret, mais je ne vois pas de raison, c'est que dès que le décret sera publié, on puisse procéder par voie électronique et délibérer par voie électronique sur ce sujet qui est un sujet, d'une part, qui fait véritablement consensus entre nous tous et puis qui aura été précédé par deux motions que l'on a prises, l'une en décembre, l'une au dernier conseil d'administration et j'ai vraiment l'impression que l'on est sur un sujet qui fait totalement consensus.

Le texte de la délibération que nous souhaitons vous proposer était le suivant :

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires au titre de l'année universitaire 2019-2020. Ces étudiants devront s'acquitter du montant des

droits d'inscription nationaux, tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne. »

C'est quelque chose qui, dans le cadre actuel, est parfaitement... est rédigé d'une façon qui est acceptable et donc, compte tenu de la situation, je vous propose que l'on le remette en délibération par voie électronique dès que le décret sera publié.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Deux choses, juste pour être sûre. Le prochain CA, vous parlez de... CA fin mai. Il n'y en avait pas un qui était prévu le 29 avril ?

Le Président.- Je ne sais pas. Est-ce qu'il y a un CA... Il me semblait que c'était fin mai, mais peut-être qu'il y en a un qui... Quelqu'un peut-il me renseigner ?

Mme Favier.- 29 avril.

Intervenant.- 29 avril.

Le Président.- 29 avril... On verra... Dans ce cas, on verra en fonction de la date de publication du décret.

C'est-à-dire que moi, je voudrais que cela aille assez vite parce que le souci, c'est que les étudiants internationaux qui veulent candidater, il faut qu'ils puissent suffisamment tôt savoir ce que seront les droits dans telle ou telle université dans laquelle ils vont candidater.

Donc dès que le décret sera publié, je voudrais bien que l'on puisse aller vite.

Si c'est plutôt fin avril, on attendra le 29 avril. Si c'est dans les dix jours qui viennent, je serais assez partisan d'une délibération par voie électronique.

On s'adaptera en fonction de la date de publication du décret.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, tout à fait. C'était juste pour m'assurer que le CA était maintenu pour le 29 avril.

Le Président.- Oui, bien sûr.

Mme Cénac-Guesdon.- Mon autre question concerne la position de la COMUE.

Est-ce que vous savez si la COMUE appliquera de la même manière les tarifs nationaux ?

Le Président.- Alors, on n'a pas...on a lancé un groupe de réflexion au niveau de la COMUE, qui est coordonné par Frédéric Muyard, qui est le Vice-président Formation de l'université de Franche-Comté. L'idée était que l'on puisse travailler un contenu, une position commune entre les établissements et la COMUE.

Honnêtement, je n'ai pas suivi ce dossier côté COMUE, donc je ne sais pas où en est la COMUE.

Alors, on a, de fait, un conseil des membres le 3 avril, je crois, et donc le 3 avril, ce sera le moment de voir où on en est de ce dossier.

De toute façon, je crois que... Pour en avoir parlé assez largement avec le président de l'université de Franche-Comté, je crois que la position des deux universités pluridisciplinaires est claire sur ce dossier et les deux sont favorables à

une exonération des droits d'inscription pour l'année qui vient. Donc il n'y aura pas de discussion.

Ce que je ne sais pas, c'est ce que sera la position des écoles sur ce dossier et donc il faut que l'on refasse un point en conseil des membres, ce que l'on n'a pas eu le temps de faire au dernier conseil des membres.

Là-dessus, je voudrais que l'on soit tous d'accord sur la façon de procéder.

Il n'y a pas d'opposition des administrateurs sur le fait de procéder ainsi, le cas échéant, par délibération électronique ?

Et puis le Point IX, qui est le dossier « Université européenne », est un point que je voulais vraiment pouvoir vous présenter et débattre avec vous tous suffisamment tôt, mais c'est un dossier qui est porté politiquement avec beaucoup de vigueur, je dois dire, par Grégory Wegmann. Mais Grégory ne peut pas être présent aujourd'hui, donc je ne voulais pas le présenter sans lui et, de fait, c'est un dossier que l'on pourra présenter et débattre le 29 avril.

Voilà donc les seuls éléments que je voulais partager avec vous en ce début de conseil et donc on va pouvoir avancer par le point suivant de l'ordre du jour qui est la présentation du rapport annuel d'activité.

Peut-être, Frédéric, tu peux mettre le diaporama.

Voilà.

II) Présentation du rapport annuel d'activités 2018

Le Président.- Comme chaque année, je voudrais vous dire que la présentation du rapport annuel d'activité est d'abord un temps important de la vie institutionnelle, je le pense, et c'est quelque chose qui s'impose au président devant son conseil d'administration chaque année. Donc c'est quelque chose qui est formel mais qui, au-delà de ce formalisme, me semble être important parce que c'est un moment où l'on peut tous ensemble prendre un petit peu de recul par rapport à l'activité quotidienne que l'on mène et puis essayer de remettre chacune des actions qui sont portées par l'établissement, les remettre dans une sorte de cohérence d'ensemble.

J'ai préparé un diaporama qui sera volontiers synthétique parce que vous avez eu le document sous format papier, qui est un document qui est précis, qui est détaillé.

Comme les années précédentes, je voudrais vous dire que ce document n'est pas un document définitif. L'idée, c'est que l'on puisse en débattre ensemble aujourd'hui et puis, éventuellement, parce que c'est ma perception des choses et il est possible que j'ai omis un certain nombre de points importants, que l'on puisse éventuellement rajouter tel ou tel point qui pourrait sembler important.

C'est donc uniquement après ce conseil d'administration et après cette discussion que nous aurons tous ensemble que le rapport d'activité sera finalisé et qu'il sera mis en forme d'une façon qui soit plus facile à lire que le document qui vous a été adressé, qui n'est qu'un document de travail à cet égard.

Le rapport est structuré, vous l'avez vu, en différentes sections.

Il y a d'abord un certain nombre de grandes généralités sur l'établissement, sur l'équipe de gouvernance, sur un certain nombre de grands marqueurs de fonctionnement de l'université.

Il y a ensuite une partie qui est intitulée « Les ressources ». Alors, c'est Ressources humaines, Finances, Patrimoine, etc. Donc l'ensemble des fonctions support pour l'essentiel.

Il y a une partie consacrée aux missions régaliennes de l'établissement (formation, recherche, formation professionnelle, innovation).

Il y a un chapitre sur les... un certain nombre de grandes actions qui sont menées, les partenaires, et puis un petit rappel sur les événements qui ont rythmé l'année 2018.

Peut-être que l'on peut, oui, passer à la diapo suivante.

La première diapositive a pour objectif de rappeler que nous essayons, j'essaie, autant que possible, de mettre en place dans notre université une démarche d'écoute, de concertation et de dialogue. C'est ce que l'on fait à travers les réunions publiques qui, chaque année, au mois de janvier, permettent de dialoguer de façon directe avec toute la communauté universitaire.

Je voudrais redire qu'en janvier, chaque année, ce sont environ 15 réunions publiques sur chacun des sites territoriaux de l'établissement, dans chacun des bâtiments sur le campus Montmuzard et que selon les années, on arrive à dialoguer au cours de ces réunions avec environ 400 ou 500 membres de la communauté, ce qui est quelque chose qui n'est pas négligeable et qui est important parce que c'est le seul moment dans l'année où j'ai la possibilité de dialoguer de façon directe avec l'ensemble des étudiants et l'ensemble des collègues sans les filtres des instances de l'établissement.

Autres moments de rencontre, ce sont les réunions de rentrée solennelle qui, de principe, ont lieu sur le campus dijonnais mais également sur tous les campus territoriaux de notre université qui sont aussi un moment de rencontre assez large avec la communauté mais qui permettent également de rencontrer les collectivités, et cela, c'est un autre espace important de dialogue.

On dialogue bien sûr avec les élus des conseils.

On dialogue régulièrement avec les directeurs de composantes. On tient ce cap d'avoir à peu près une fois par mois une réunion avec des directeurs de composantes, qui est un moment de travail partagé qui est tout à fait efficace.

Réunion avec les directeurs de laboratoires environ trois ou quatre fois par an. Je pense que ce n'est pas assez, mais la dernière réunion des directeurs de laboratoires m'a permis de comprendre que possiblement, il y a besoin de partager davantage d'informations, en tout cas à un rythme plus rapproché. Donc possiblement, on va essayer d'avoir davantage de réunions des directeurs de laboratoires.

Et puis, déplacements sur les campus : ce sont les déplacements que je fais, mais ce sont surtout les déplacements que font tous les vice-présidents, toute l'équipe de gouvernance, qui sont très investis et très présents, chacun dans sa délégation, sur les cinq campus territoriaux de notre université. On est tous véritablement imprégné de l'idée que ce fil, ce lien entre le campus dijonnais et les campus territoriaux est absolument essentiel.

Voilà donc un certain nombre d'éléments importants qui permettent de garder le contact avec la communauté universitaire.

Diapo suivante, les Ressources humaines.

Les Ressources humaines en 2018, les principaux éléments sont résumés sur cette diapositive.

Cela a été, bien sûr, la campagne d'emplois. Campagne d'emplois qui était la campagne d'emplois pour la... en 2018, qui était la campagne d'emplois pour l'année 200... la rentrée de septembre 2019, qui est une campagne d'emplois qui est encore marquée par le plan de retour à l'équilibre et qui a été une campagne d'emplois malthusienne avec, en gros, un pourcentage de gel des emplois de l'ordre

de 50 %. Donc une campagne d'emplois difficile mais qui a été un des éléments importants du retour à l'équilibre financier de notre université.

Deuxième point important sur l'année 2018, c'est la mise en production du nouveau logiciel de gestion des Ressources humaines, le logiciel SIHAM, qui vient en remplacement du logiciel Harpège. C'est un chantier considérable, qui était l'aboutissement d'environ deux années de travail et qui va permettre une modernisation importante dans le traitement des ressources humaines.

Vous savez, à cet égard, que s'opposaient, il y a quelques années, deux options en termes de choix de développement de ce système d'information : soit continuer à faire confiance avec les systèmes d'information de l'AMUE, l'Agence de Mutualisation des Universités, qui est une agence nationale et qui propose des solutions informatiques qui sont des formations informatiques qui sont très structurées, un peu lourdes, assez coûteuses à l'achat, mais extrêmement sécurisées en matière de fonctionnement et parfaitement bien adaptées à des établissements pluridisciplinaires, à de grosses universités comme la nôtre.

L'autre option, c'était d'évoluer, de s'adosser sur le plan de notre structure numérique à la suite des logiciels développés par l'association Cocktail, qui sont des logiciels qui sont plus souples, plus intuitifs, moins coûteux à l'achat, mais tout autant coûteux à terme parce qu'ils nécessitent des développements informatiques et des personnels plus nombreux pour les servir, et qu'après des discussions importantes, après avoir pris l'avis en particulier des personnels qui travaillent sur les Ressources humaines dans notre université, nous avons fait le choix de l'AMUE, de SIHAM, qui permettait de maintenir la cohérence numérique globale de notre université qui s'adosse sur les logiciels de l'AMUE pour toutes ses fonctions numériques et nous avons bien fait.

Nous avons bien fait parce que clairement, ces produits sont les produits qui s'imposent en termes de sécurité et qu'actuellement, la suite Cocktail est une suite qui est très fragilisée et dont on peut penser que peut-être va-t-elle s'interrompre, et que l'on voit bien actuellement dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, le débat n'est plus vraiment à ce qu'il y avait, il y a quelques années, qui était de dire « on va travailler à l'interopérabilité entre Cocktail et AMUE », la question qui se pose maintenant, c'est comment les établissements vont converger tous dans un pas de temps qui est, bien sûr, à déterminer, mais vers des logiciels AMUE. A ce titre, notre université se trouve dans une situation qui est une situation qui est tout à fait sécurisée.

J'en profite pour remercier tous les collègues aux Ressources humaines et à la Direction numérique, qui ont travaillé à l'implantation de SIHAM. Cela a été un énorme travail, tout comme SIFAC, dans les années 2008-2010, avait été également un très gros travail.

Sur les Ressources humaines 2018, c'est également l'année du déploiement du compte personnel de formation.

C'est l'année de la mise en route du télétravail, qui est une évolution importante. Je crois qu'à ce jour, environ 25 collègues bénéficient de ce dispositif dans un cadre expérimental, et j'espère que, petit à petit et au fil des années, c'est un dispositif qui, de façon mesurée et préparée, permettra d'améliorer les conditions de travail des membres de la communauté qui peuvent en avoir besoin.

2018, c'est également l'année de la poursuite du déploiement du RIFSEEP, avec l'implémentation du RIFSEEP pour les personnels de l'ITRF.

Et puis, sur le plan des Ressources humaines, c'est une année aussi qui a vu un renforcement important du service social, non pas tant en personnel que dans les liens que le service social entretient avec l'ensemble de l'université.

Un travail renforcé entre le Directeur général des services et l'assistante sociale, un travail renforcé entre le Service social, la Vice-présidente RH, le DRH, la psychologue du travail, sur l'ensemble des dossiers qui sont des dossiers sociaux délicats.

La proposition qui a été faite par le Service social d'aller travailler sur les campus territoriaux et qui est une proposition qui a, bien sûr, eu un assentiment important de la part des communautés des campus territoriaux.

Tout ceci fait que cette fonction « service social » dans notre université est une fonction qui, en 2018, s'est véritablement renforcée. Je crois que l'on est, à cet égard, entre une assistante sociale à temps plein et une psychologue du travail à temps plein, on est probablement une université qui est bien positionnée en France par rapport à sa taille sur la prise en charge de ces... la prise en compte de ces problématiques.

Si on peut passer peut-être à la diapo suivante.

Sur le plan Finances. Sur le plan Finances, 2018, c'est l'année, rappelez-vous, qui a vu, qui a matérialisé le retour à l'équilibre financier puisqu'au début... au mois de mars 2018, la présentation du compte financier au titre de l'année 2017 a montré un résultat comptable qui était positif à hauteur d'environ 5 millions d'euros, une capacité d'autofinancement qui était de l'ordre de 8,5-9 millions d'euros, et puis un fonds de roulement qui était, fin 2017, d'environ 35 millions d'euros.

Donc 2018, c'est l'année de l'objectivation de ce retour à l'équilibre après une année et demie, deux années de plan de retour à l'équilibre financier. De fait, 2018, c'est l'année qui a permis de relancer les prélèvements sur le fonds de roulement pour de l'investissement. Je crois que l'on a dû prélever environ un petit peu plus de 2 millions d'euros pour relancer une politique d'investissement, notamment pour des dépenses de mise en sécurité.

On a également, en cours d'année budgétaire et compte tenu de ce compte financier 2017 qui était favorable, on a relancé également des dépenses pour le pôle Patrimoine.

Voilà donc l'élément majeur en matière de politique financière sur l'année 2018.

2018, cela a été également, sur un plan plus technique, un certain nombre d'évolutions.

C'est toujours des adaptations dans la mise en place de la nouvelle procédure budgétaire et comptable, la GBCP.

Ce sont également un certain nombre d'évolutions dans nos processus budgétaires et financiers. C'est, par exemple, rappelez-vous, le fait que l'on a maintenant une décision budgétaire rectificative véritablement politique. La décision budgétaire rectificative n° 2 est purement technique.

Et puis cela a été, souvenez-vous, fin 2018, un budget de reprogrammation qui permet de refaire des ventilations entre les différentes lignes budgétaires et qui a surtout comme objectif de permettre une bien meilleure précision de notre budget.

Voilà donc ce qui a été fait en 2018.

Et puis 2018, bien sûr, c'était la deuxième année du plan retour à l'équilibre financier, donc on a continué de fonctionner dans cette logique de plan de retour à l'équilibre financier.

Diapo suivante.

Quelques éléments sur de belles réussites de l'université de Bourgogne pendant cette année 2018. Quelques-unes parmi d'autres.

C'est d'abord la nouvelle, au milieu du mois d'août, du maintien de l'établissement dans le classement de Shanghai et puis surtout sa progression d'une tranche de 100 places. En 2018, notre université était entre la 600 et 700^{ème} ... ou ... enfin, on a gagné 100 places. Je crois que l'on était entre la 600 et 700^{ème} place du classement de Shanghai.

Comment ?

Intervenant.- On a avancé d'une tranche.

Le Président.- On a avancé d'une tranche, voilà. Entre 500 et 1000, les établissements sont dans des tranches de 100, et on a progressé d'une tranche de 100. C'est incontestablement un élément positif pour l'établissement.

2018, c'est l'année de la réussite collective du projet RITM-BFC, qui est porté institutionnellement par la COMUE, mais pour lequel, il me semble, il y a un sentiment d'appropriation important dans notre communauté.

Il est tout d'abord porté par un professeur de l'université de Bourgogne, Sébastien Chevalier, et plusieurs collègues de l'équipe de gouvernance se sont impliqués activement.

Pierre Ancet s'est impliqué activement, Jean-Jacques Boutaud s'est impliqué activement, Christelle Serée-Chaussinand s'est impliquée.

Ils portent des « work packages » de ce projet dans lequel l'université de Bourgogne joue un rôle important.

C'est un projet collectif qui, comme tous ces projets PIA, a des enjeux financiers importants, mais qui a également des enjeux en termes d'identification, en termes de label, en termes de visibilité du site Bourgogne Franche-Comté. Il est vraiment important que notre université s'implique dans les projets.

De fait, sur la première vague d'appels à projets de RITM, il y a eu 46 dossiers déposés au total, 22 projets qui ont été retenus. Donc l'université de Bourgogne tient sa place et est bien positionnée globalement sur RITM-BFC. Donc c'est bien. Il faut continuer sur cette trajectoire.

Enfin, 2018, c'est l'année de la labellisation par notre université, par notre campus, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024.

Nous avons obtenu ce label qui s'appelle « Génération 2024 » et qui est un label qui va permettre à un certain nombre de structures, de territoires, de villes, de métropoles, de servir de base arrière pour les Jeux Olympiques et d'accueillir un certain nombre d'équipes de pays qui, pendant la période des Jeux Olympiques, vivront sur place, donc ici, et pourront poursuivre leur entraînement, s'entraîner sur les installations sportives de notre campus.

Évidemment, ce label « Génération 2024 » que nous partageons avec nos cousins et amis de l'université de Franche-Comté – l'université de Franche-Comté est également labellisée « Génération 2024 » -, c'est incontestablement un élément de visibilité pour la Bourgogne-Franche-Comté et de visibilité pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté qui sera très important le moment venu.

L'année 2018, c'est également une année très intense en termes de projets dans le domaine du patrimoine. Je ne vais pas tous les détailler. Ils sont présentés de façon précise dans le document papier qui vous a été remis.

Quelques-uns des projets qui m'ont le plus marqué et qui sont les plus emblématiques peut-être.

L'extension de l'ESIREM, qui est un projet important. L'ESIREM est une école phare pour notre université. Elle se développe et elle a vocation à continuer de se développer.

Pour pouvoir se développer, elle a besoin de locaux. L'année 2018 a été une année de finalisation du modèle à la fois sur le plan bâtementaire, sur le plan administratif, sur le plan financier, pour cette extension de l'ESIREM dont on dira peut-être un mot un petit peu plus tard, d'ailleurs, dans le cadre de ce conseil administratif.

Deuxième projet important en matière de patrimoine, ce sont les projets portant sur le centre de simulation médicale.

Dans le domaine de la santé, l'apprentissage par simulation devient un mode d'apprentissage qui est absolument essentiel.

Essentiel pour les étudiants en médecine, essentiel pour les internes également qui, avant de prendre de premières responsabilités de soin, peuvent et doivent apprendre les gestes sur des simulateurs, sur des dispositifs de simulation.

C'est également quelque chose qui devient essentiel dans la formation continue des professionnels de santé.

Le CHU de Dijon, avec l'université, la faculté de Médecine, dispose actuellement d'un centre de simulation médicale de première génération, qui fait environ 700 m², qui est bien équipé, qui est dans les locaux de l'hôpital d'enfants.

L'objectif, c'est de développer ce centre de simulation médicale pour en faire un centre véritablement référent.

Le CHU y est très engagé, le centre Georges-François Leclerc y est très engagé et le troisième partenaire, c'est notre université.

Nous avons décidé de réhabiliter 1 000 m² qui sont dans un bâtiment qui est situé sur le campus du CHU, qui est un bâtiment universitaire.

La part que va prendre l'université dans ce centre de simulation médicale, c'est la réhabilitation des locaux puisqu'il s'agit de locaux à forte technicité et, en particulier, de locaux dans lesquels les infrastructures numériques et les accès numériques doivent être tout à fait importants puisque la plupart des dispositifs de simulation, maintenant, sont des dispositifs de simulation numérique.

Le projet est très largement engagé et, d'ici deux ans, le CHU et donc l'université de Bourgogne, et donc, en fait, notre campus, notre site universitaire dijonnais pourra bénéficier d'un centre de simulation médicale qui sera susceptible d'accueillir un très grand nombre de dispositifs de simulation pour un très grand nombre de spécialités médicales et chirurgicales et pour un très grand nombre de métiers de santé, de professionnels de santé.

Autre grand projet, celui... Alors, le centre de simulation médicale, vous voyez que c'était le tout début d'une histoire.

Le quatrième bâtiment sur le campus d'Auxerre, c'est la fin d'une histoire, puisque nous avons eu le grand plaisir d'inaugurer ce bâtiment qui était un projet qui datait d'environ une... pas loin d'une dizaine d'années, que nous l'avons inauguré à l'automne dernier. Octobre dernier.

Un bâtiment que je vous invite tous à aller voir, à aller visiter, qui est, sur le plan architectural, un bâtiment tout à fait remarquable et qui donne une dimension urbanistique et architecturale à notre campus d'Auxerre dont je suis à peu près persuadé que c'est quelque chose d'assez unique en France pour une ville universitaire de petite taille, avec un campus qui est un campus d'environ 1000 à

1200 étudiants. La qualité urbanistique et architecturale de ce campus est remarquable.

Ce quatrième bâtiment, c'est un bâtiment dédié à la vie étudiante, avec une salle de restauration, avec une bibliothèque qui vous donne envie de reprendre vos études, avec une salle de sport. Donc qui est vraiment quelque chose qui est absolument remarquable.

Nous avons, le jour de l'inauguration, la chance d'avoir la Présidente de Région auprès de nous et je pense que la Présidente de Région a été très, très marquée par ce qu'elle a vu de la qualité urbanistique de ce campus. Je crois qu'elle est retournée une seconde fois à Auxerre depuis l'inauguration. Parce que je pense qu'elle a été très intéressée de ce qu'elle a vu de ce que l'on pouvait faire d'un véritable campus. C'est un véritable campus sur un site territorial.

2018 a été marquée par la continuité de très nombreuses opérations CPER. Je ne vais pas vous les lister par oral, tout est dans le document.

Et puis un grand nombre d'opérations sur l'amélioration des performances énergétiques de notre campus. Là aussi, tout ceci est présenté de façon détaillée dans le document qui vous a été remis.

Diapo suivante.

Alors, la grande année en matière... pour la formation, c'était 2018 bien sûr, avec la loi ORE (« Orientation et Réussite des Étudiants ») qui nous a tous mobilisés considérablement, toute la communauté, je crois, vraiment, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Loi « Orientation et Réussite Étudiante » adossée à la nouvelle plateforme Parcoursup avec de nouveaux concepts de capacité d'accueil en licence, de nouveaux concepts d'attendus pédagogiques pour l'orientation des étudiants, avec un concept nouveau qui est le concept des étudiants en « Oui si ».

Cette loi a été d'une très grande complexité à déployer dans notre université comme dans toutes les universités françaises.

Je crois que l'on a réussi à, collectivement, par la force de l'engagement de la communauté pour les étudiants et au service d'étudiants.

Je voudrais simplement vous donner deux chiffres.

Dans le cadre de la loi ORE et de Parcoursup, les commissions d'examen des candidatures pour notre université ont permis d'examiner 30 000 candidatures pour l'accueil d'environ 6 000 étudiants en première année de licence ou de DUT à l'université de Bourgogne. Ces chiffres correspondaient pour la rentrée universitaire dernière, donc de septembre 2018, à environ 350 étudiants supplémentaires accueillis à l'université de Bourgogne.

Corollaire de la loi ORE et de Parcoursup, le dispositif AGIL (« Approche Globale de l'Intégration en Licence ») qui est un dispositif qui est destiné à permettre de faciliter l'intégration en licence à l'université de Bourgogne des étudiants qui rentrent dans le cadre de ce dispositif « Oui si », et puis tout un ensemble de dispositifs de remédiation très transversaux, avec pour objectif d'aider les étudiants qui ont des profils pédagogiques sur lesquels on peut considérer qu'il y a quelques faiblesses, pour les aider à remédier à ces faiblesses et à véritablement s'insérer dans les filières qui sont les filières de leur choix.

Voilà sur l'offre de formation qui nous a tous beaucoup mobilisés.

2018, c'est également l'année de la loi... de la réforme de la loi sur la formation professionnelle avec la loi « Avenir professionnel » qui est une loi qui va, là aussi, bouleverser le champ de la formation professionnelle mais qui est susceptible de modifier de façon très substantielle les conditions dans lesquelles s'exercent la

formation continue et l'alternance, et donc qui est susceptible d'avoir un impact considérable sur les universités.

En facilitant notamment les conditions d'ouverture des CFA, cette loi crée des conditions de concurrence en permettant à certaines grandes entreprises d'ouvrir leur propre CFA, en introduisant un financement... des modalités de financement qui sont au contrat. Les équilibres économiques et pédagogiques de la formation professionnelle sont susceptibles d'être absolument bouleversés dans l'avenir et nous devons en tenir compte.

Le SEFCA, la ligne du dessus, travaille d'arrache-pied pour mettre en place les évolutions qui sont nécessaires, lesquelles évolutions vont passer par une réingénierie pédagogique d'un certain nombre de formations, vous le savez, pour les construire en formations... en blocs de compétences, en formations courtes qui soient susceptibles d'être supports à des actions de formation continue.

En matière de formation professionnelle, un mot sur les IUT pour vous dire que 2018, c'est l'année où est accepté le projet de création d'un quatrième département à l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Un projet auquel nous tenions tous depuis 2012, que nous avons porté avec beaucoup d'enthousiasme.

Et donc à la rentrée universitaire prochaine, le département « Carrières juridiques » ouvrira en alternance à l'IUT de Chalon-sur-Saône. Ce sera donc le quatrième département à l'IUT de Chalon-sur-Saône, et donc une... Comment dire ?

M. Debeaufort.- Une taille critique.

Le Président.- Une taille critique, voilà. Merci, Frédéric.

Le fait que cet IUT atteindra une taille critique qui lui permet de voir l'avenir de façon totalement sécurisée.

Nous avons également continué de travailler sur les écoles d'ingénieurs.

On a deux grands projets qui se sont concrétisés sur le plan pédagogique, en tout cas, en 2018.

D'une part, avec l'ESIREM, la co-construction, avec le site du Creusot, d'un nouveau département dans le domaine de la robotique, de la cobotique et de la vision artificielle, qui va être le prolongement du Master « VIBOT » mais qui sera un département de l'ESIREM localisé sur le site du Creusot. On construit ainsi véritablement une... On renforce l'ESIREM, on renforce Le Creusot et on construit une continuité. On renforce la continuité entre la métropole et le site du Creusot. Donc c'est un très beau projet d'avenir.

Et puis un autre projet sur lequel Frédéric, notamment, a travaillé d'arrache-pied depuis de nombreuses années, qui est le rattachement de la filière « Génie Industriel » de l'UFR Sciences et Techniques qui est développée en partenariat avec l'ITII à Auxerre.

Cette filière « Génie Industriel » en alternance sera désormais rattachée à l'ISAT à Nevers. Elle reste, bien entendu, pédagogiquement ancrée à Auxerre mais on renforce ainsi le site universitaire de Nevers, on renforce Auxerre en adossant une formation d'ingénieur à une école d'ingénieurs.

Je crois que l'on était le seul ITII de France...

M. Debeaufort.- La seule formation.

Le Président.- La seule formation d'ingénieur qui n'était pas rattachée à une école d'ingénieurs.

La CTI était très attentive à cette évolution et, de fait, on arrive à faire émerger, ce faisant, sur le nord et l'ouest de la Bourgogne, un grand pôle d'ingénierie qui aura une visibilité qui sera clairement une visibilité nationale.

Si je remonte encore à rebours cette diapositive, en matière de formation professionnelle, 2018 est aussi l'année d'un élan tout à fait nouveau et fort vers l'universitarisation d'un certain nombre de formations et notamment les formations paramédicales, sanitaires et sociales.

C'est le cas spécifiquement, en tout cas en termes de nombre d'étudiants, des instituts de formation en soins infirmiers, des formations d'infirmières et d'infirmiers qui vont désormais rentrer dans l'université, après plusieurs années que ce projet a été lancé.

Là aussi, on en a parlé dans ce conseil d'administration, ce sont pratiquement 3 000 étudiants de plus qui vont rejoindre notre université.

Diapo suivante.

Quelques points sur la... Quelques éléments sur la recherche et la valorisation. Quelques belles évolutions au cours de cette année.

D'abord, l'appel à projets « Recherche en réseau ». Cela, c'est un véritable choix politique, qui a été porté par Pascal Neige, de financer... dans un dispositif qui n'est finalement pas très différent du BQR, de financer des réseaux de recherche.

On a financé, je crois, une dizaine de réseaux. Le travail a été instruit. L'instruction a été terminée il y a quelques semaines.

C'est quelque chose de tout à fait important parce que les réseaux collaboratifs d'aujourd'hui, c'est clairement l'excellence universitaire de demain Et donc on sème, à travers cet appel à projets, un certain nombre de petites graines qui, je l'espère, seront l'université de Bourgogne de dans vingt ans.

En 2018, Pascal a également porté l'animation des grands domaines scientifiques de notre université, les six grands domaines scientifiques que nous avons identifiés en 2012-2013.

Nous avons continué de donner corps à ces domaines scientifiques en organisant, à partir de l'automne, l'animation de ces domaines scientifiques dont j'attends beaucoup, pour qu'ils puissent engager une vraie démarche de réflexion prospective sur ce que doivent être les grands projets scientifiques de notre université pour l'avenir.

2018, c'est également la restructuration de nos laboratoires avec un nouveau laboratoire dans le domaine du droit. Alors, il faut que je prenne mes notes parce que je ne connais pas par cœur les noms de ces nouveaux laboratoires que nous avons mis en place.

Le laboratoire « Centre d'innovation et droit », qui est dirigé par Régis Vabres et qui va travailler sur le droit des données numériques.

Et puis trois laboratoires qui sont issus de l'ancien LE2I, qui sont trois laboratoires labellisés :

- le laboratoire CIAD « Connaissance et intelligence artificielle distribuées », qui sera dirigé par Christophe Nicolle ;

- le laboratoire ImViA « Imagerie et vision artificielle », qui sera...qui est déjà dirigé par Frank Marzani et qui contient en son sein une équipe qui a d'ores et déjà le label CNRS ;

- le laboratoire LIB, qui est le « Laboratoire d'Informatique de Bourgogne » et qui est d'ores et déjà dirigé par Olivier Togni.

Donc un travail important a été fait pour obtenir la labellisation de ces quatre laboratoires.

2018, également première année où se met en place véritablement un algorithme de ventilation des crédits récurrents de la recherche dans le cadre de la COMUE.

Vous savez qu'il s'agissait d'un des engagements très forts que nous avons pris dans le cadre du projet I-SITE. Il a fallu un petit peu de temps, mais cet algorithme de ventilation a été opérationnel pour la première fois pour le budget 2019.

Opération importante, celle du travail d'ingénierie comptable et financière qui a été menée pour faire passer les crédits recherche, en tout cas, notre dotation récurrente, la part de notre dotation État récurrente en hors-taxe, et qui va permettre, sur cette partie de la dotation récurrente aux laboratoires, de faire des dépenses qui seront hors-taxe. De fait, c'est un gain d'environ 20 % des ressources qui sont ainsi ménagés pour nos laboratoires sur la dotation récurrente.

2018, également, année de l'opération « OPENLABS », qui est une très belle opération de communication interne, qui permet à l'ensemble de la communauté d'aller visiter, s'approprier ce qui se fait dans nos laboratoires, et une opération qui a connu un succès absolument remarquable.

Toujours une vie étudiante et associative particulièrement dynamique.

Nous allons passer cette année... Alors, j'anticipe un petit peu, mais nous allons passer cette année le cap des 34 000 étudiants à l'université de Bourgogne. C'est 8 000 étudiants de plus qu'en 2012.

Pendant quelques années, vous voyez, je vous disais « notre université a grandi de l'équivalent d'une grosse composante ». On va dire maintenant que notre université a grandi de l'équivalent d'une petite université. 8 000 étudiants, c'est l'université de La Rochelle, par exemple.

L'année 2018 a été l'année de la mise en place de la CVEC, un nouveau mécanisme de financement de la vie étudiante qui va nous permettre de mieux structurer la vie étudiante dans toutes ses dimensions sur notre campus.

Toujours une caractéristique de l'uB qui est la richesse des associations labellisées.

Plus de 140 associations qui sont toujours labellisées. C'est le choix qui est maintenu des pratiques sportives gratuites à travers le SUAPS.

Ce sont de grandes manifestations d'intégration à la rentrée à travers les « Campus Days » et puis les « Color Campus », cette course avec tout un ensemble de couleurs qui donnent beaucoup de gaieté au début de l'année suivante.

Et puis des actions auxquelles je suis très attaché et, en particulier, la poursuite de l'action de l'épicerie solidaire, l'association Epi'Campus, qui est un concept qui a été conçu par les étudiants et qui reste véritablement porté par les étudiants. C'est une très belle action de solidarité que mènent les étudiants.

Beaucoup d'actions au service du numérique.

Un schéma directeur du numérique qui a été voté en juillet dernier, qui est décliné autour de la pédagogie, autour de la recherche, autour de la modernisation de notre université à travers les actions numériques, autour de la mise en sécurité.

Rapidement, quelques exemples très rapides sur la pédagogie. Ce sont, par exemple, les robots de télé-présence, qui permettent de déporter à distance les cours qui se déroulent dans les amphithéâtres et les salles de classe.

En matière de sécurité, c'est le déploiement du contrôle d'accès.

En matière de modernisation des campus, c'est le très beau label qui a été obtenu par notre université dans le cadre de la COMUE, un portage COMUE mais un projet université de Bourgogne, qui est le Datacenter de l'université de Bourgogne, qui a obtenu ce label de datacenter régional de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la Bourgogne Franche-Comté, qui est... Je crois que nous avons été un des deux seuls datacenters de l'enseignement supérieur en France qui obtiennent ce label et c'est quelque chose qui est évidemment très important pour l'avenir de notre université.

Refonte de l'Intranet, que vous avez probablement tous pu expérimenter.

Le projet Learning Center, qui aura une forte... un fort socle numérique, qui continue d'avancer.

Et puis « Campus d'avenir », c'est ce projet datacenter dont je vous ai... dont je viens de vous parler.

Là aussi, autour du numérique, un nombre d'actions qui sont importantes et qui sont menées.

Alors, l'international. L'international, c'était beaucoup d'actions qui sont poursuivies.

Les conventions avec tout un ensemble d'universités à travers le monde. Je crois que nous avons plus de 350 conventions universitaires à travers le monde.

La poursuite de l'accueil d'étudiants internationaux. Environ 3 000 étudiants internationaux qui sont accueillis à l'université de Bourgogne et c'est très bien ainsi et il faut que l'on continue.

Mais ce sont deux actions importantes pour porter une vraie politique d'établissement, une politique internationale d'établissement. Parce que le reste finalement, ce sont souvent des actions à l'international qui sont plus de la politique des équipes pédagogiques et des laboratoires qu'une politique d'établissement.

Les deux actions pour la politique de l'établissement, c'est d'abord la mise en place d'une commission « Europe et International » qui va venir, autour du VP International, enrichir, apporter des idées nouvelles pour construire véritablement une politique internationale qui soit une politique d'établissement.

Et je pense qu'il n'y a pas d'opposition entre une politique partant des enseignants-chercheurs, des laboratoires et des équipes, et une politique qui doit être une politique d'établissement.

Et dans le cadre de la politique d'établissement, notre candidature au programme « Universités européennes », qui est un programme pilote... Ce premier appel à projets est un appel à projet pilote. Il s'agit d'un projet qui a été initié à l'automne 2017 par le discours de la Sorbonne du président de la République, dont l'Europe, véritablement, s'est emparée avec beaucoup d'enthousiasme. Et il s'agit de construire sur l'espace européen des consortiums d'universités pour faire en sorte qu'au sein d'un consortium, à terme, les étudiants puissent évoluer de façon libre et faire indifféremment un semestre à l'université de Bourgogne, ou dans une autre ou plusieurs autres universités européennes, pour obtenir, au bout du compte, un diplôme qui sera un diplôme de ce consortium d'universités européennes.

Donc vous voyez qu'il s'agit d'un projet qui est très ambitieux sur le plan politique, qui est d'une infinie complexité sur le plan pédagogique.

Dans le cadre de l'appel à projets pilote qui est lancé et qui est le premier, qui est doté de 12 millions d'euros, 54 projets ont été déposés. Il y a 54 projets de consortiums européens qui ont été déposés. Et sur ces 54 projets de consortiums européens, environ la moitié voit une université française qui est associée.

Et donc le projet dans lequel nous sommes engagés, est un projet que nous avons initié avec l'université de Mayence et qui associe l'uB, Mayence, l'université d'Opole en Pologne, l'université de Jyväskylä en Finlande, l'université de Palerme en Italie, l'université de Valencia en Espagne, et l'université de Riga en Lettonie.

Le projet a été déposé le 28 février. On attend les résultats pour le mois de juillet.

Et donc on vous fera une présentation. On a déjà présenté en conseil des doyens ce projet, on vous en fera une présentation. On pourra en discuter ensemble, en débattre ensemble au prochain conseil d'administration. Je souhaite que Grégory soit là pour le faire avec vous et avec nous.

Donc voilà deux très beaux projets structurants pour la politique, véritablement la politique de l'établissement à l'international.

Alors, toujours une année de partenariats intenses avec nos partenaires.

Vous voyez que... Alors, peut-être, Frédéric, avance parce qu'il y a... Et je crois qu'il y a encore...Voilà.

Évidemment, au cœur de nos partenariats qui figurent dans les locaux, figure, ici, Université de Bourgogne Franche-Comté, la COMUE.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés que la COMUE a traversées au cours de cette année 2018, mais vous savez également qu'en ce mois de mars 2019, beaucoup a été fait pour répondre aux préconisations de la ministre et que nous attendons avec beaucoup d'espoir, beaucoup d'optimisme, la décision que pourra prendre la ministre pour réactiver notre initiative d'excellence I-SITE qui a été mise entre parenthèses.

2018, c'est toujours le temps de relations approfondies dans le cadre du Grand Campus dijonnais qui s'est étoffé de plusieurs établissements en 2018 et qui porte maintenant un très beau projet fédérateur autour de l'espace Maret, au centre-ville, pour en faire un espace...

Vous savez, cet espace Maret qui a brûlé. Il y a eu un incendie il y a quelques années. Le CROUS a décidé de ne pas réhabiliter cet espace en tant que restaurant universitaire. L'État, qui est propriétaire de cet espace, souhaite qu'il reste un espace « services publics » et donc la proposition qui est faite est d'en faire un espace qui incarnerait le Grand Campus dijonnais et qui serait véritablement au service de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche de Dijon.

Et puis 2018, c'est plus que jamais, plus que toutes les autres années, et comme toujours, une année de partenariats avec l'ensemble des collectivités qui nous aident à structurer la vie universitaire sur nos campus territoriaux à Auxerre, à Chalon, au Creusot, à Mâcon et à Nevers.

Je vais terminer par quelques... le rappel de quelques manifestations, quelques événements qui ont rythmé notre année 2018.

Tout d'abord, deux grandes manifestations, une grande et une petite. Dans le cadre de la Conférence des universités... des présidents d'Université autour de l'Europe, un petit colloque technique en février sur « Comment arriver à unir nos forces sur l'espace d'une région entre la Région, la Ville, la COMUE et les établissements, pour porter ensemble une politique européenne », et puis, bien sûr, le grand colloque national de la Conférence des présidents d'université sur les universités européennes.

Cela a été également :

- les 50 ans de l'UFR des Sciences de Santé ;
- les 50 ans de l'IUT de Dijon-Auxerre ;

- la commémoration très émouvante des 100 ans de l'Armistice de 1918 ;
- une très belle cérémonie de remise de doctorat *honoris causa* au président du Burkina-Faso ;
- et puis, enfin, comme chaque année, la cérémonie des palmes académiques.

Et puis j'oublie probablement beaucoup des belles manifestations qui maillent l'année universitaire.

Voilà, je crois que j'ai terminé. Il me semble qu'il n'y a pas d'autre diapositive... Donc voilà, pas d'autre diapositive.

Je voudrais simplement vous redire qu'au terme de 2018, en ce début d'année 2019, vous redonner quatre choses qui, pour moi, sont assez marquantes.

D'abord, c'est l'augmentation continue des flux étudiants depuis 2012. Encore une fois, 8 000 étudiants supplémentaires accueillis sur cette année universitaire, c'est quelque chose de considérable et on peut tous être fiers de ce travail que l'on fait pour former la jeunesse.

Deuxième chose qui me marque, moi, toujours, c'est cette entrée et cette persistance et cette progression dans le classement de Shanghai. C'est quelque chose d'important pour la visibilité de l'établissement.

Troisième chose importante, je voudrais redire le bon équilibre économique de l'établissement. On l'a vu au dernier conseil d'administration, un résultat comptable positif à hauteur de 10 millions d'euros, une capacité d'autofinancement à un peu plus de 13 millions d'euros et donc un fonds de roulement qui va nous permettre d'investir.

Et puis je voudrais vous dire à ce sujet et à propos de cet équilibre économique, que l'on a... Et je vous le dis parce que l'on a retravaillé en équipe de gouvernance, il y a peu de temps, sur ce sujet. Que notre université reste plus que jamais une université qui est fortement liée au monde économique. C'est important.

Quand on reprend les chiffres... Je voudrais vous en donner deux.

Actuellement, 20 % de notre offre de formation est financée dans le cadre de la formation continue et de l'alternance. Cela veut dire qu'une heure de cours sur cinq dans notre université, elle est, d'une façon ou d'une autre, liée à des entreprises et liée au monde économique.

Et puis en termes de recherche, on a également refait ce bilan, il y a peu de temps, actuellement, sur l'ensemble des dispositifs qui sont liés aux entreprises, liés à l'économie, nous avons environ 6 millions d'euros de ressources pour nos laboratoires.

Et je voudrais mettre ce chiffre de 6 millions d'euros en perspective des 2 millions, un petit peu plus de 2 millions d'euros que nous consacrons à nos laboratoires sur notre dotation État, notre dotation globale de fonctionnement. Et vous voyez que le lien au monde économique et aux entreprises apporte à l'université de Bourgogne presque trois fois ce que nous sommes en mesure de mettre sur notre dotation globale de fonctionnement.

Alors, bien sûr, les 6 millions d'euros... dans les 6 millions d'euros, par exemple, je vous donne... Ce n'est pas que de l'argent privé. Il y a... Par exemple, là-dedans, il y a les crédits de maturation que l'on reçoit de la part de la SATT et qui sont, bien sûr, des crédits État mais qui sont des crédits que nous obtenons, que nos laboratoires obtiennent dans le cadre de dispositifs qui sont liés à l'économie.

Et je vous dis ceci parce que vous voyez que ce lien à l'économie est puissant, et là aussi, je voudrais le mettre en perspective du colloque de la Conférence des présidents d'université dont je reviens, qui avait lieu à Vannes la

semaine dernière et le thème de ce colloque de la Conférence des présidents d'université, c'était « Autonomie ? ».

« Autonomie ? » pour les universités, dix ans après la loi LRU, c'était l'occasion de faire un bilan de la situation actuelle en matière d'autonomie. Et ce qui est bien clair, c'est qu'une université n'est véritablement autonome que si elle peut générer des ressources propres. Un établissement qui est totalement tributaire de la tutelle financière de l'État ou de la Région, finalement, voit sa marge d'autonomie limitée. Et l'université de Bourgogne est, par son lien étroit avec le monde économique, une université qui se construit, qui se forge une marge d'autonomie qui est, bien sûr, insuffisante mais qui, par rapport à beaucoup d'établissements, me paraît être une marge qui est importante et intéressante.

Donc je pense qu'il est important que l'on continue sur ce chemin-là parce que plus on sera autonome et plus on pourra véritablement porter notre politique.

Voilà ce que je voulais vous dire.

On a... Alors, j'ai pris beaucoup de temps comme d'habitude. Donc on a déjà un petit peu de retard, mais on peut quand même prendre le temps de discuter tous ensemble de ce rapport d'activités, donc je vous passe la parole.

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, quelques questions peut-être, j'ai lu attentivement le document écrit.

Donc tu as dit, effectivement, que l'habillage allait être travaillé parce que là, il est un petit peu austère, mais je le comprends à ce moment de... C'est un document de travail.

Peut-être dans les choses qui manquent, non ? Il n'y a pas eu les 50 ans du CREDIMI également dans les événements un peu marquants du campus ? Il ne me semble pas l'avoir vu dans le diaporama ni dans le document écrit.

Le Président.- On peut le rajouter effectivement. Cela fait partie des... Effectivement, cela fait partie des anniversaires qu'il y a eu, tout à fait. On peut rajouter un petit mot, tu as tout à fait raison, 50 ans du CREDIMI, qui est un laboratoire - mais tu as raison - tout à fait emblématique de l'histoire de notre université et, j'espère, de l'avenir également de notre université, tout à fait.

M. Chevalier.- Dans les événements aussi - alors là, j'y vois un intérêt un peu plus personnel -, c'est le prix PEPS, peut-être, de l'IUT du Creusot avec « TalentCampus ».

Le Président.- Tout à fait.

M. Chevalier.- C'est un moment important pour l'université de Bourgogne, me semble-t-il.

Peut-être... Alors, j'ai lu aussi le... Je trouve le texte, page 32, sur la partie UBFC un petit peu raccourci.

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Donc j'imagine qu'il faut faire un exercice de synthèse puisque c'est un rapport d'activités, un bilan annuel.

Par contre, je trouve que là, pour le coup, on va un petit vite puisqu'on part du rapport de l'inspection générale qui aurait déclenché la nomination d'un administrateur provisoire qui déclenche le plan d'actions.

À mon avis, il faut peut-être l'éclater en plusieurs événements qui relatent véritablement ce qu'il s'est passé. C'est :

- rapport de l'inspection générale ;
- préconisations ;
- démission d'une équipe de gouvernance... ou peut-être même avant, on va dire, sollicitation de la ministre par rapport au plan d'actions d'I-SITE ;
- démission de la gouvernance ou plutôt de la présidence d'UBFC ;
- puis mise en place d'un plan d'actions, etc., etc.

Moi, je pense qu'il faut... Enfin, on connaît toutes et tous l'histoire puisqu'on l'a vécue ensemble cet hiver, mais si on lit le texte tel que, je trouve qu'il est... C'est un raccourci de ce qui s'est réellement produit. Et comme tout le monde le sait, seuls les écrits restent.

Le Président.- Donc ce que tu veux dire, c'est... Parce qu'en fait, là, c'est vrai qu'il y a une sorte de raccourci. C'est moi qui n'ai pas voulu trop... En fait, je n'ai pas voulu trop, trop détailler les choses. Je préfère que l'on soit dans l'avenir plutôt que dans le passé sur cette affaire-là.

« Suite à une mission de l'Inspection générale, conduite à la demande du Recteur de région académique... »

M. Chevalier.- C'est un rapport d'activités du passé, pour le coup.

Le Président.- Oui.

« ... un Administrateur provisoire a été nommé et, avec lui, les établissements ont redéfini l'organisation... »

Ce que tu veux dire, c'est que là, il y a quelques chaînons manquants...

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- ...et qu'il faudrait redétailler les quelques chaînons qui sont manquants. Pourquoi pas ? Je vais... On peut le faire, je n'ai pas de souci à le faire. On en a suffisamment parlé tous ensemble, beaucoup de choses figurent dans les verbatim, je n'ai pas de difficultés. Moi, je voulais donner un peu de sérénité à tout cela sans... voilà, sans...

M. Chevalier.- Mais je pense que l'on peut le dire sans être polémique. C'est vraiment juste pour relater les faits.

Le Président.- D'accord, je vais voir comment, éventuellement, faire bouger cela. Ce n'est pas une volonté de ne pas en parler.

M. Chevalier.- Non, mais je...

Le Président.- Enfin... C'est-à-dire, ce n'est pas une volonté politique de ne pas en parler. C'est plus... J'ai plutôt envie d'apaiser les choses et d'éviter de ressasser en permanence ces choses qui ont été difficiles, mais sinon je n'ai pas de...

M. Chevalier.- Une, peut-être, remarque dans les... la diapositive sur les partenaires, donc qui liste bien les partenariats, peut-être ajouter la Région ?

Mme Chopard.- Oui, c'est ce que j'allais...

Le Président.- Elle n'y est pas ? ... Vous voyez, c'est une excellente raison pour que l'on fasse ce travail de façon un peu interactive, absolument, et je vois Francine qui...

Mme Chopard.- Oui, oui ! Parce que je... Oui, si je peux prendre la parole en complément.

Oui, oui, je voulais justement en parler, mais Sébastien Chevalier m'a devancée.

Oui, sur la « slide » qui a été présentée, j'avais bien noté tous les partenaires affichés, donc il y avait les établissements, Dijon Métropole, les collectivités que sont Le Creusot, Chalon, Auxerre, Nevers et pas la Région. Oui.

Le Président.- C'est une erreur que j'assume. Toutes mes excuses. C'est... Il n'y avait rien de...

M. Trichard-Comparot.- Elle est quand même bien prévue, page 32. Ce n'est pas un oubli... C'est un oubli sur la diapo, mais pas dans le document.

Le Président.- Oui, c'est vrai... En bas de page 32, la Région apparaît de façon explicite, effectivement. Donc c'est vraiment un oubli de logo sur le diaporama. Mais pas dans le document, effectivement. Mais on rajoutera...

En fait, le diaporama ne sert qu'à faire la présentation, mais la Région figure bien dans le document, il n'y a pas de...

M. Trichard-Comparot.- Et en première position.

Le Président.- Et en première position, effectivement. Très bien. Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Encore deux petits points.

Le premier sur la candidature « Universités européennes », on a peu d'informations, mais j'ai compris que l'on en aurait lors d'un prochain CA, avec la présentation.

Et puis peut-être une question, par rapport à ce que tu disais sur les 6 millions de recettes en recherche, donc hors les ressources de l'État... Enfin, les ressources directes de l'État. Est-ce que cela prend en compte aussi la valorisation de la recherche via la SATT ?

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. Chevalier.- D'accord, donc c'est vraiment le global ?

Le Président.- C'est une sorte d'agrégation de ce que l'ensemble de nos relations avec le monde économique peut nous apporter comme ressources.

Mais Jean Guzzo viendra en conseil d'administration, dès que l'on pourra le caler dans l'agenda, pour vous faire une présentation parce que j'ai moi-même été étonné de ce que cela représentait comme montant.

Là encore, ce n'est pas 6 millions qui viennent des entreprises, c'est 6 millions qui viennent des relations de l'uB avec le monde économique et, en particulier, l'activité de maturation via la SATT qui rapporte beaucoup d'argent. C'est de l'argent État, mais c'est bien de l'argent qui est et qui vient dans nos labos en lien avec le monde économique.

Donc ce sont des choses qui sont finalement importantes et dont moi-même je n'avais pas conscience.

M. Chevalier.- Et puis peut-être une dernière remarque.

Le bilan est plutôt positif. Ceci dit, il faut quand même rappeler que l'année a été quand même surtout marquée par le grand retour à l'équilibre, qui a été un moment quand même douloureux dans les services, dans les composantes, au niveau des personnels comme des étudiants. Donc cela veut dire qu'il y a quand même eu des efforts colossaux menés par chacun d'entre nous qui, finalement, permettent de contribuer à ce bilan positif. Donc je pense qu'il faut véritablement le souligner.

C'est quand même un moment particulier de la vie d'un établissement d'avoir des contraintes liées à un plan de retour à l'équilibre qui, comme toute contrainte, contraignent les uns et les autres et donc ce bilan positif est quand même... pas « entaché », ce n'est pas le bon terme, mais il est peut-être à objectiver par rapport aux sacrifices que l'on a menés tout au long de cette vie universitaire... de cette année universitaire.

Le Président.- On est d'accord, j'aurais préféré que l'on n'ait pas à passer par un...

M. Debeaufort.- C'est discuté au début du dossier.

Le Président.- Oui, c'est bien présenté dans le début du document. Tout cela, on n'a jamais cherché à l'occulter.

Évidemment, on aurait préféré ne jamais avoir à passer par un plan de retour à l'équilibre, c'est bien clair, et vous comprenez bien aussi que c'est une des raisons essentielles pour lesquelles je voudrais que l'on arrive à maintenir une situation très maîtrisée au plan budgétaire et que l'on ne dérape pas en termes de dépenses dans l'année qui vient, où je serai en responsabilité, parce que je ne voudrais pas que notre université doive, dans trois ans, quatre ans, cinq ans, passer à nouveau par un plan de retour à l'équilibre dans cette période où le niveau d'incertitude sur la situation économique des universités est tellement important. Donc il est préférable, me semble-t-il, que l'on reste sur une maîtrise bien consentie et bien menée, plutôt que d'évoluer par une sorte de sinusoïde avec des hauts et des bas et qui rendent la situation qui est terriblement difficile.

Et en même temps, on génère de la capacité d'autofinancement. On a donc un fonds de roulement important et on ne doit certainement pas laisser ce fonds de roulement inactif. Faute de quoi, l'État pourrait avoir des tentations de venir prélever sur ce fonds de roulement. Donc on est à nouveau sur un équilibre qui n'est pas facile à tenir.

Voilà, merci.

Est-ce que... Oui, alors, Peggy et ensuite Jean-Emmanuel Rollin.
Peggy, à vous.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite juste revenir sur le dernier point évoqué, donc sur les recettes extérieures et puis sur quelque chose qui est transparent... qui transparait énormément à la fois dans le document que vous nous avez envoyé, la version écrite, que dans votre exposé.

J'ai envie de dire : fort heureusement que nous dépendons de l'État et des sources de financement de l'État. Donc d'un point de vue politique, nous avons des visions vraiment divergentes sur la façon de gérer cela et je reviens donc à votre remarque sur l'autonomie.

Donc pour nous, les contraintes budgétaires sont... résultent exclusivement d'un rapport de force entre les universités et le ministère. Et dans l'état actuel de ce rapport de force, chaque euro gagné par l'université est mécaniquement supprimé de sa dotation par le ministère. Cela a, d'ailleurs, été récemment rappelé par l'annonce de la hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires et qui doit, en réalité, servir à compenser une baisse des dotations. Donc je pense qu'étant donné le budget de notre université, il est illusoire d'imaginer pouvoir entièrement se passer des dotations de l'État.

En conséquence, la recherche de nouvelles sources de financement ne peut conduire qu'à l'intensification des contraintes budgétaires. Et donc si l'objectif, c'est également de s'en affranchir, pour nous il convient logiquement de cesser de multiplier les sources de financement hypothétiques.

Donc je voudrais juste signaler que vous annoncez cela comme un état de fait et comme la seule vision politique possible alors qu'en tout cas, ce n'est pas la nôtre au SNESUP.

Et je laisse la parole à Jean-Emmanuel.

Le Président.- Alors peut-être, avant que Jean-Emmanuel ne reprenne la parole.

Je ne dis pas que les universités ne doivent plus avoir de ressources de l'État. On est, en France, dans un modèle de financement des universités de service public dans lequel la part de l'État restera toujours et c'est bien une part qui sera forte. Mais en même temps, plus on arrive à dégager des ressources propres et plus on peut avoir l'espoir de se donner de la marge.

Alors il est vrai que l'on a connu une très forte inquiétude en décembre dernier devant cette tentative de l'État de baisser notre dotation en « désoclant » le GVT 2018, à l'argument que l'on allait générer des ressources propres avec les droits d'inscription des étudiants internationaux. Cela est un changement de paradigme qui est inquiétant, cela est tout à fait vrai.

Je suis bien conscient de la dangerosité de ce paradigme mais, en même temps, on ne peut pas rester les bras ballants à attendre que l'argent vienne de l'État parce que cela ne sera pas le cas et les seules marges que l'on pourra se construire, ce seront les marges que l'on arrivera à se construire en développant des ressources propres.

Et puis l'autre élément pour dire « il faut être en relation forte avec le monde économique », ce n'est pas uniquement un argument financier. Ce n'est pas que des euros. Le lien avec des entreprises, c'est créer de la dynamique en matière de recherche. C'est aussi permettre à nos étudiants de faire des stages et de s'insérer professionnellement.

Donc le bénéfice me semble être un bénéfice, bien sûr, qui est au-delà du bénéfice strictement financier.

Mais loin de moi l'idée de dire « il faudrait que les universités soient... ». Cela est un modèle qui est celui des universités anglo-saxonnes. Et évidemment, les universités européennes, et en tout cas d'Europe continentale, ne rentreront, je pense, ne rentreront... ne pourront jamais s'engager dans un modèle de cette nature.

Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui. Je ne vais pas apporter... Enfin, simplement, par rapport au rapport d'activités, c'est un rapport d'activités, donc... C'est votre rapport d'activités à partir de décisions que vous avez fait voter dans les différentes instances, donc on ne va pas revenir là-dessus.

Moi, j'ai simplement un petit point de forme. Pas de fond, parce que sinon on va y passer des heures. De forme, dans la lecture en particulier sur l'année 2018, le service social. J'espère que c'est une coquille ou... parce que cela voudrait dire que c'est grave.

Dans le troisième paragraphe, il est mis que le service social a également renouvelé ses propositions de permanence sur les sites délocalisés et on apprend que les sites ont accepté.

Si c'est une décision politique de service au service des personnels, je ne vois pas pourquoi les sites auraient le choix d'accepter ou de ne pas accepter.

Cela me semble grave ce qui est écrit. Soit c'est une erreur. Je vous fais le bénéfice du doute sur cette question, mais je pense que s'il y a une décision au niveau politique de permettre aux personnels, dans les sites délocalisés, d'accéder au service des personnels, c'est bien. Mais si les sites peuvent décider que non, c'est comme si les sites décidaient que les services des personnels... Mais je pense que c'est une mauvaise écriture.

La deuxième...

Mme Grayot-Dirx.- Je pense que c'est juste une question d'organisation des locaux. C'est que l'on... Les responsables de site ont dû être contactés pour mettre en... à disposition, quand le personnel arrive, une salle qui soit correcte et qui permette de recevoir le personnel...

M. Rollin.- Donc c'est du rédactionnel.

Mme Grayot-Dirx.- Voilà. C'est juste une question d'organisation.

M. Rollin.- Non, mais c'est pour cela que je pensais... J'ai bien dit que je pensais...

Mme Grayot-Dirx.- On n'a pas demandé l'acceptation du site pour que l'on puisse se déplacer sur le site, c'est... demander des locaux qui soient corrects.

M. Rollin.- Quand il est écrit « tous les sites ont accepté »...

Mme Grayot-Dirx.- .-Oui, mais sur la... un local qui permette d'avoir des entretiens en toute confidentialité et pas un coin de table...

M. Rollin.- Oui, oui... Non mais...

Mme Grayot-Dirx.- ...dans le bureau du responsable administratif du site.

M. Rollin.- Je m'en doute bien. C'est pour cela que j'ai bien dit, avec précautions d'usage au départ, que ce serait bien peut-être de revoir un peu l'écriture parce que là, cela fait un peu... Voilà.

Le Président.- Ou on supprimera cette phrase, tout simplement.

M. Rollin.- Non, non, non ! Simplement, avec une précision dans ce cadre-là, mais c'était simplement que je trouvais cela... Mis comme cela, cela me semblait un peu...

Et j'ai un autre point qui est plus loin, qui est sur le SIHAM. Quand vous parlez du SIHAM.

Vous nous avez vanté le SIHAM. Je dirais quand même que le SIHAM... depuis la mise en service du SIHAM et l'ancien ENT des personnels... l'ENT des personnels a disparu et que les personnels attendent toujours, depuis un an et demi, la consultation administrative. Donc quand vous mettez dans le dossier que maintenant tout est fait de la... comment ? De la partie administrative, des dossiers administratifs des personnels, les personnels n'ont toujours pas accès, depuis plus d'un an et demi, à la consultation de leur dossier et je pense que, voilà, sur le déploiement de SIHAM, il y a ce petit retard qu'il serait quand même utile de signaler puisque, quand il avait été mis... présenté au comité technique lors de la mise à disposition, il nous avait été mis qu'il serait mis dans les trois mois de la... du déploiement de SIHAM. Après, cela a été six mois. Après, cela a été neuf mois. Maintenant, on est à dix-huit mois et voire plus parce qu'on ne sait pas quand l'AMUE va pouvoir le développer.

Je dis bien que ce n'est pas de la faute de l'université, que c'est de l'AMUE.

Voilà, je pense que c'est une petite précision là-dessus.

M. Thépenier.- Juste une précision. Ce n'est pas l'ENT qui a disparu, c'est effectivement la consultation de... voilà.

M. Rollin.- Oui, du dossier personnel que les personnels pouvaient consulter directement.

M. Thépenier.- Mais vous, vous avez dit « l'ENT a disparu », ce n'est pas le cas.

M. Rollin.- Non, mais la partie administrative que les personnels pouvaient consulter sur l'ENT leur dossier administratif. C'était sur ce module-là.

M. Thépenier.- Effectivement, c'est l'AMUE qui...

M. Rollin.- Oui, mais ce serait peut-être bien de le préciser.

Enfin, moi j'ai une dernière question mais qui n'est pas en lien avec... Enfin, qui est dans le rapport d'activités... Qui n'est pas dans le rapport d'activités, mais qui pose une question dans le rapport d'activités, quelque part.

Vous parlez du campus durable. *Quid* du... Comment ? Du plan de déplacement des personnels ? *Quid* du plan mobilité qui doit être effectif de par les institutions et les administrations de plus de cent personnels depuis 2008 et 2018... depuis janvier 2018 ? *Quid* de cela, puisque l'on a beaucoup dans le campus durable des manifestations par-ci, par-là, festives ? Mais... enfin, le cœur du... le cœur de la loi, qui est une obligation légale, il n'y a rien.

Et quand même, l'université de Bourgogne a quand même un nombre de personnels important - plus de 3 000. Elle doit être le deuxième employeur ou le troisième employeur, je crois, de la région... de la métropole. Ce n'est pas négligeable. Donc il serait peut-être bon d'y penser, d'y travailler, puisque cela doit être intégré au plan de déplacement urbain de la métropole.

Le Président.- Cela, c'est quelque chose qui a été engagé. La réflexion sur la mobilité est quelque chose qui a été engagé mais qui n'a pas abouti suffisamment dans le cadre de l'année 2018 pour qu'on le fasse figurer dans le plan d'actions. Mais la réflexion est en cours.

M. Rollin.- Si la... Parce que la réflexion est... Peut-être que si la réflexion est déjà engagée, il serait peut-être bon de le mettre.

Le Président.- Allez-y, allez-y.

M. Rollin.- Je disais : si vous dites que la réflexion est engagée, c'est peut-être bien de mettre que la réflexion sur ce plan des déplacements et des mobilités est engagée ?

Intervenante.- Oui.

M. Rollin.- Voilà. Au moins, de signaler que l'on est sur une phase.

Le Président.- Louis... Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Peggy Cénac.

Je comprends bien ce qu'elle a voulu dire. Évidemment, si la collecte d'argent par les contrats, etc., la taxe professionnelle, auprès du privé conduisait un gouvernement un jour à dire « les universités françaises, elles sont capables de se financer toutes seules », cela serait dramatique parce que l'on n'y arriverait pas.

Mais en revanche, l'argent que nous collectons, si ce n'était pas nous qui le collectons (taxe professionnelle, formation permanente, contrats, etc.), cela serait le privé qui le collecterait. Il faut bien voir cela. Et pas seulement en gestion avec les écoles de commerce. Pas seulement.

C'est-à-dire, les contrats scientifiques que l'on passe avec le privé, si ce n'est pas l'université qui les passe, ce sera des organismes privés de recherche qui les passeront, tout simplement.

Donc, à mon avis ce n'est pas du tout un mal, c'est un bien. D'autant plus que cela stimule les équipes, cela fait marcher la recherche, cela leur donne des moyens, etc., etc.

Donc je crois qu'il faut plutôt le voir en bien qu'en mal.

Le Président.- Je suis d'accord. Simplement, il ne faut pas que cela soit un argument pour l'État pour se désengager dans sa responsabilité vis-à-vis des universités et ce risque-là, on sait bien qu'il existe. En tout cas, c'est une tentation. C'est une tentation qui existe et on l'a bien vue dans la circulaire budgétaire de décembre, quand l'État liait le « désoclage » du GVT 2018 à la capacité d'aller générer des ressources propres avec les droits d'inscription des étudiants internationaux.

C'est plus qu'une alerte, c'était la matérialisation, noir sur blanc, de ce changement de concept qui est assez profond.

Donc ce risque existe, mais si au nom de... Je pense que l'on doit être conscient de ce risque, mais si, au nom de ce risque, on arrête d'aller travailler la relation « entreprises », alors je pense que l'on commettra une erreur importante.

Oui, allez-y.

Mme Privé.- Au niveau du passage sur les relations internationales de l'uB, on a bien mention des étudiants accueillis, mais pas mention des étudiants qui se déplacent à l'étranger grâce aux diverses conventions et autres. Quel est ce chiffre et pourquoi n'est-il pas mentionné ? Est-ce un oubli ou autre chose ?

Le Président.- Non, c'est que l'on ne peut pas tout mettre dans le rapport d'activités et là, je ne peux pas vous donner le chiffre précisément.

Frédéric, tu as...

Non, non, je...

Et Grégory pourrait vous le donner, mais il n'est pas là. Mais cela, on pourra vous le donner.

Intervenant.- *(Hors micro – phrase inaudible)*

Le Président.- Oui, c'est une information qui est publique. Elle est sur le site de l'uB. Il n'y a pas de... C'est...

Intervenant.- Il y a les chiffres-clés de l'uB.

Le Président.- Rien n'est caché là-dessus.

D'autres questions ? D'autres remarques sur ce rapport d'activités ?

Non, donc je vais le soumettre à votre approbation puisque c'est quelque chose qui est assez formel.

Donc je vais soumettre à votre approbation le rapport d'activités 2018.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

Très bien.

Je vous remercie beaucoup.

25 voix pour, 4 abstentions

On va pouvoir avancer dans l'ordre du jour par un certain nombre de questions financières qui sont des questions financières assez techniques à l'occasion de ce conseil d'administration d'aujourd'hui.

III) Questions financières

1. Régime de TVA applicable aux crédits de recherche

Le Président.- Le premier porte sur le régime de TVA appliqué... applicable aux crédits de recherche dont on a déjà eu l'occasion de parler et je vais passer la parole à Alain Helleu qui a porté ce dossier.

M. Helleu.- Oui, bonjour à tous.

Donc je vais vous parler de la merveilleuse invention de la TVA. Donc c'est une loi française du 10 avril 1954 et elle a fait florès puisque beaucoup de pays, en fait, ont instauré la TVA à la suite de la France pour résoudre leurs problèmes budgétaires et financiers. Alors, je ne sais pas si on les a résolus mais, en tout cas, cela a eu beaucoup de succès.

Donc elle rapporte à l'État 200 milliards d'euros par an et il existe plusieurs taux, donc :

- un taux normal à 20 % ;
- un taux réduit à 10 % pour les produits agricoles, les produits non transformés comme le bois ;
- un produit à 5,5 %... un taux à 5,5 % qui a ensuite... qui est tous les produits alimentaires et les livres ;
- un taux à 2,1 % qui sont les médicaments remboursés.

Et puis on a ensuite un certain nombre d'exonérations pour un certain nombre d'activités, activités médicales par exemple, et également les activités de recherche.

Donc là, il nous est proposé, concernant les dépenses de l'université concourant aux activités de recherche scientifique, l'exonération de l'application de la TVA que l'on payait jusqu'à maintenant.

Donc là, il est proposé une exonération à compter du 1^{er} janvier 2019 et on prend en compte toutes les dépenses qui sont effectuées sur l'ensemble des centres financiers et qui concernent le centre de responsabilité budgétaire Recherche de l'université de Bourgogne, à l'exception du centre financier relevant de la « mission culture scientifique » qui, eux, sont astreints à un taux de TVA.

Donc toutes les universités ne l'appliquent pas, d'autres l'ont appliquée avant nous. Je pense à l'Alsace et je pense aussi à l'université de Lorraine.

Alors on a un secteur mixte et, en fait, il revient à la responsabilité de l'ordonnateur de définir ce qui est pour une activité mixte.

Quand vous achetez un micro-ordinateur qui peut être à la fois pour de la recherche ou pour de l'enseignement, on a des taux différents applicables.

Donc là il y aura donc un secteur mixte et un secteur totalement exonéré.

Donc tout cela a été travaillé avec notre Commissaire aux comptes, Deloitte, et qui nous a proposé des procédures et une nomenclature.

Cela a également été travaillé avec les agents de la DRFIP qui sont très, très attentifs, en fait, à toute forme de dérogation puisque chaque fois que l'on déroge aux taux de TVA, ce sont des recettes en moins pour la DRFIP.

Nous, c'est de l'argent en plus puisque, du coup, c'est une TVA que l'on ne paye pas et ce sont des moyens que l'on remet à disposition des laboratoires.

Donc là, il est demandé... Ou il est proposé ou il est demandé aux administrateurs donc de voter ce taux de TVA exonéré. Une lecture... Donc pas de TVA pour les activités de recherche, et avec une application de cette dérogation applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Président.- Merci, Alain.

Donc c'est un gros travail technique qui a été réalisé et qui doit permettre, sur cette masse financière de 2 millions d'euros qui correspond à notre dotation récurrente, de faire bénéficier nos laboratoires d'une exonération de TVA. C'est une évolution qui est importante.

Alors, Peggy veut intervenir et puis, ensuite, Sébastien.

Mme Cénac-Guesdon.- Une question très naïve d'un point de vue pratique. Par exemple, pour aller en mission, si un agent prend par lui-même ses billets et se les fait rembourser après. Donc quand l'agent va acheter ses billets, j'imagine qu'il va payer la TVA. Cela veut dire qu'il ne se fera pas rembourser, s'il prend ses billets, la partie de la TVA ou...

M. Neige.- En fait, la partie « mission » est de toute façon dépensée en TTC. Donc on n'a pas de gain sur cette partie « mission ».

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Neige.- Les missions, les repas je crois... Et je ne sais plus ce qu'il y a d'autre. Il y a quelques dépenses qui, de toute façon, se feront en TTC, quoi qu'il arrive.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Merci.

M. Chevalier.- Donc c'est plutôt une bonne nouvelle parce que, du coup, cela permet d'avoir plus d'argent disponible pour dépenser en recherche, pour les laboratoires.

Ma question, elle est... Alors, elle est double. La première, c'est : pourquoi on le fait maintenant ? Parce qu'il y a une tendance nationale, on suit d'autres établissements ou parce qu'il y a un déclencheur particulier qui nous incite à le faire maintenant ?

Et puis l'autre question, c'est : pour ces commandes ou ce matériel qui seront un peu hybrides, parce qu'un peu Formation, un peu Recherche, comment cela va se passer au niveau des gestionnaires des laboratoires ? On aura... je ne sais pas, moi... des tableaux, des listes d'équipements qui sont sans TVA ou avec une TVA partielle ?

M. Neige.- Alors, pour la première question, il n'y a pas réellement de déclencheur. Il y a eu une sorte d'alignement de planètes plutôt bénéfique des services... enfin, de la Direction générale, de l'Agence comptable, du Vice-président Recherche... Enfin, un tas de personnes sont tombées d'accord qu'il fallait le faire.

On a eu des bons exemples, en Lorraine et à Strasbourg, qui nous ont aidés à monter le dossier. On les a appelés, on a travaillé avec eux. Voilà, c'était...

Et puis on avait des sollicitations des gestionnaires de laboratoires qui seront... Des gestionnaires en particulier des UMR, puisque vous savez que les établissements nationaux gèrent en hors taxe déjà depuis très longtemps.

Et donc, on a réussi à tout aligner et à faire cela, voilà. C'est pour cela que c'est maintenant et pas à un autre moment.

Et puis donc, effectivement, pour le concret de qu'est-ce qui sera exonéré et qu'est-ce qui sera en TVA mixte, en principe, la Direction des finances doit faire une note à destination des laboratoires pour mettre cela au point.

On voulait le mettre directement dans le logiciel, mais je crois que pour l'instant, il y a un problème technique pour l'implanter en direct et donc cela passera par une petite note d'explication.

M. Chevalier.- Avec un caractère donc rétroactif, puisque cela débute au 1^{er} janvier 2019, nous sommes fin mars. Donc qu'est-ce qu'il se passe pour les achats déjà en cours ?

M. Helleu.- On va demander un remboursement. C'est-à-dire que ce sera même... Alors, il faudrait que l'on travaille aussi... Parce qu'on l'avait fait (*suite inaudible*).

On avait travaillé aussi avec la DRFIP parce que je voudrais que l'on remonte aussi sur les années antérieures. Mais cela sera... Enfin, cela va concerner beaucoup plus l'université puisqu'on peut le demander quatre ans auparavant. Donc ce sont des points qu'il faut demander.

Alors, les sommes sont importantes. Cela entraîne ensuite des contrôles fiscaux très lourds. C'est beaucoup de travail.

Les agents comptables sont plutôt réticents parce que c'est un travail énorme, tout le monde est derrière, il faut auditer tous les comptes.

Alors ensuite, cela vaut le coup. Alors, on a fait une estimation. Je ne sais pas si on est à 200... entre 200 et 300 000 euros sur l'ensemble de l'université par an. Donc c'est un chantier qui vaut le coup d'être ouvert.

Sur le forfait, sur le secteur mixte, on est sur des protocoles d'accord. Donc on va s'entendre pour dire que tel achat, dans telles conditions, c'est totalement exonéré ou en secteur mixte.

Et ensuite, c'est un gros travail.

Alors, on est très contrôlés par la DRFIP quand on va sur ce terrain-là parce qu'on est sur la dérogation, donc une moins-value de rentrées fiscales. Donc à juste titre, ils regardent si on ne pousse pas le bouchon un peu loin et s'il n'y a pas moyen de revenir sur la dérogation fiscale.

Donc c'est un énorme travail.

Cette année, on va poser... on va mettre en place et on aura sûrement une année de vécu et on reviendra dessus l'année prochaine. On sera mis en ordre de marche l'année prochaine.

Là, sur le rétroactif, on fera le rétroactif.

Moi, il faut que je retravaille aussi avec les services de l'Agence comptable pour voir si l'on ne peut pas remonter sur deux ou trois ou quatre exercices, pour voir si l'on ne peut pas a posteriori faire une demande de dérogation. À nous de justifier tout ce qui est... tout ce qui a été fait et qui aurait pu relever d'une dérogation. On ne sait pas si la DRFIP acceptera la démarche a posteriori.

Sur les contrats et les conventions déjà signés, on applique le taux, pour l'instant, qui était prévu. Par exemple, si vous avez une convention qui est... une convention triennale qui a démarré il y a deux ans, elle se déroule et elle fera l'objet d'une application du taux de TVA tel qu'il était prévu.

Par contre, pour les nouvelles conventions, là on est en exonération.

Donc il y aura une phase de transition et puis on sera en plein régime d'ici... je pense que l'année prochaine, on sera en plein régime.

Le Président.- Merci, Alain.

D'autres remarques sur ce point de l'ordre du jour ? D'autres questions ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose donc que l'on adopte ce régime de... ce nouveau régime de TVA qui s'applique à nos crédits de recherche.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Des refus de vote ?

Merci beaucoup.

29 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je passe la parole à Frédéric Debeaufort pour le point suivant sur le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission.

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.

2. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission (modification délibération CA 03 avril 2013)

M. Debeaufort.- Bonjour à toutes et à tous parce que je n'ai pas encore eu l'occasion de parler.

Donc concernant le remboursement des frais d'hébergement des agents qui partent en mission, je vous rappelle que les tarifs n'ont pas changé depuis 2013, tels qu'ils ont été votés au conseil d'administration de l'université.

Il y a eu un nouvel arrêté publié le 26 février dernier, donc tout récent, qui fixe les nouveaux taux minimums de remboursement pour les établissements et services de l'État.

Donc pour les agents de l'université, cet arrêté du 26 février fixe les taux de remboursement d'hébergement à un taux de base de 70 euros en province, 90 euros dans les grandes villes et métropoles, et 110 euros pour la commune de Paris, et les frais de déjeuner et de dîner à 15,25 euros. Donc 15,25 euros, cela n'a pas évolué, comme vous pouvez le constater. On ne le retouchera pas non plus.

Par contre, il y a aussi un principe de réalité, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, arriver à se loger, par exemple à Paris, pour 110 euros petit-déjeuner compris, ce n'est pas évident pour ceux qui ont l'occasion d'aller régulièrement à Paris et donc, après discussion au niveau de l'université de Bourgogne, nous vous proposons de déroger au minimum prévu par l'arrêté et de prendre par rapport à ce que l'on constate en termes de frais de mission. Au jour d'aujourd'hui, un collègue, quand il paye 120 euros pour une nuit à Paris, il met 10 euros de sa poche, quand cela n'est pas plus.

La réalité est que l'on est plus près de 125 euros par nuitée, donc nous vous proposons de partir sur des tarifs de remboursement qui sont plus réalistes par rapport aux métropoles et également pour la province.

Donc nous vous proposons de prendre un tarif de base de 125 euros par nuitée pour Paris, de 100 euros par nuitée pour les grandes villes supérieures à 200 000 habitants et les métropoles du Grand Paris, et de 80 euros par nuitée pour la province.

Donc je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques.

Bien évidemment, si on arrive à se loger pour 40 euros dans Paris, puisque j'ai entendu qu'il y en avait qui avaient des tuyaux, le remboursement sera sur le réel, ce qui est le principe de fonctionnement du remboursement des missions.

Je rappelle que là, c'est le plancher forfaitaire de remboursement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Oui, donc vous dites que si on dépense moins... Enfin, il y a le plancher forfaitaire, donc celui-ci, de toute façon, il est versé quoi qu'il arrive, même si l'on a une nuitée à 90 euros ou je ne sais, semble-t-il, vu que c'est forfaitaire dans le...dans les textes.

M. Debeaufort.- Non, c'est...

M. Helleu.- Alors, je vais préciser. Quand les gens se déplacent, il y a le marché de transports, donc ils sont au marché de transports et là, il n'y a pas de souci, c'est le prestataire que l'on paye, c'est 90 euros ou 100 euros.

Quand les gens prennent une nuit d'hôtel de leur propre chef, c'est-à-dire en dehors du marché, là ils présentent une facture. Donc si vous avez 90 euros, vous êtes remboursé à 90 euros.

Le plafond qu'a présenté Frédéric, c'est un plafond maximal qui fait que si vous êtes à 125, vous êtes à 125 ; si vous prenez une chambre à 140, vous avez 20 euros pour vous. C'est 125 sur Paris avec le petit-déj'. Si vous avez une chambre à 90 euros avec 10 euros de petit-déj', vous dépensez 100 euros, on vous rembourse 100. Donc ce n'est pas un forfait.

M. Clerc.- D'accord, c'est le plancher.

M. Helleu.- Alors, le décret qui permet cela, a aussi... n'a pas touché aux 15,25 euros des frais de repas, donc en déplacement. Cela n'a pas bougé depuis des années.

M. Clerc.- Et, par exemple, du coup, dans le... dans ce qui est du prestataire... enfin, de... avec qui on peut réserver les chambres d'hôtel, il y a là des forfaits qui sont des fois... enfin, des montants qui sont au-delà de ces montants de 110, voire 125 euros sur Paris parfois. Est-ce que c'est limité dans le marché ou...

Parce qu'un temps, il me semble que l'on avait accès à des nuitées à des montants parfois bien... bien plus élevés.

M. Helleu.- Alors, il peut y avoir des montants... des montants plus élevés, mais cela dit, en passant par les prestataires, c'est l'université, ou le service, ou le labo, ou la composante qui paye, en fait, derrière. Donc il y a un budget de service.

Cela peut être plus élevé, mais les études que l'on a eues avec le service des marchés qui relèvent du PAJI fait que le prix est bien plus bas. Je crois que la moyenne, c'est une centaine d'euros, ou 100... Pour les marchés, oui.

Mais à l'intérieur du marché, le prestataire obtient des prix de la part des hôteliers. Donc c'est pour cela que l'on est sur un prix qui est plus faible. Je crois que le prix moyen, cela va être... Alors, je ne veux pas dire de bêtises, mais c'est 95 ou 96 euros ou 100 euros.

Par contre, si, vous, vous prenez une chambre d'hôtel parce que vous vous y prenez à la dernière minute parce que, pour un tas de raisons, c'est vous qui réservez en direct, là vous pouvez être au-dessus du prix du marché et vous pouvez réserver une chambre à 120 euros. Donc avec le petit-déj', tant que vous êtes en dessous de 125 euros, vous êtes remboursé. Ce qui est au-delà n'est pas remboursé.

Les prix, on les a puisque le prix moyen de la nuitée... Là, j'ai un exemple qu'on vient de me donner. Alors, cela varie en fonction de l'endroit où l'on est. Il est sûr qu'à Paris, c'est beaucoup plus cher.

Si on prend l'Ibis Paris Bastille, le prix de la chambre via le prestataire, c'est 149 euros. Donc là, on est au-delà, mais c'est le labo qui prend. Donc on peut avoir des universitaires ou des chercheurs qui viennent... voilà.

Après, vous avez des prix beaucoup plus bas. Si vous prenez l'hôtel Sévigné à Rennes, c'est 97 euros, donc...

Mais là, on est... Ces tarifs-là ne sont pas concernés par l'application des tarifs prévus par le décret qui, lui, prévoit le remboursement individuel des agents. Là, on n'est pas sur un remboursement individuel.

M. Debeaufort.- Autre élément, parfois aussi, c'est quand on passe par les prestataires qui veulent tenir dans les enveloppes, on se retrouve à une heure ou une heure et demie du lieu de la réunion. Donc des fois, pour gagner 20 ou 30 euros sur une nuitée, vous avez une heure et demie de tram, de RER, etc., pour rejoindre votre lieu de réunion, donc...

M. Chevalier.- Ou sans le petit-déjeuner.

M. Debeaufort.- Ou sans petit-déjeuner, cela arrive aussi régulièrement aussi.

Le Président.- Vas-y.

M. Chevalier.- Notamment, on a eu un système de réservation qui s'appelle Albatros pour le CNRS, donc qui permet des hôtels de proximité, donc en centre-ville, mais la mauvaise surprise, c'est que je pense que les prix ont été tellement négociés que, désormais, c'est sans petit-déjeuner et le petit-déjeuner n'est pas remboursable à part. Donc il faut faire des petites astuces stratégico-financières pour et dormir et manger en même temps.

Moi, j'ai une remarque quand même sur les 15,25 euros. Un jour, il faudra que l'on se pose la question si... C'est pareil, les 15,25 euros à Paris, on ne mange pas. Donc il est clair que lorsque l'on va à Paris, on en est de notre poche systématiquement, ce qui est moins le cas lorsque l'on va en province et ce qui est moins le cas lorsque l'on va à l'étranger.

M. Debeaufort.- OK, est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

Donc je vous le soumets.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

29 voix pour (unanimité)

Nous passons au point suivant qui concerne les tarifs, subventions et dons.

3. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Donc vous en avez l'habitude, vous avez reçu les petits tableaux très, très agréables à examiner. Vous avez vu que ce sont essentiellement des tarifs ou de colloques ou de formations, des bourses... Des choses relativement classiques que l'on examine à chaque conseil d'administration.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces tarifs, subventions et dons ? Pas de remarques ?

Écoutez, je vous le soumets.

Qui vote contre ? Donc un contre.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

28 voix pour, 1 voix contre

4. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Le dernier point des questions financières concerne les sorties d'inventaire.

Là encore, on en a l'habitude, vous voyez que cela est, comme très souvent, du matériel qui est relativement ancien qui sort de l'inventaire, puisque le plus récent date de 2008. Donc il y a une vieille unité centrale, après dix ans, on comprend qu'on fasse des sorties d'inventaire. Je regarde mon VP Numérique qui me fait « oui ».

Pas de remarques ? Pas de questions ?

Donc je vous le soumets pour approbation.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

29 voix pour (unanimité)

On en a donc terminé avec les questions d'ordre financier et je rends la parole au Président.

Le Président.- Merci, Frédéric.

Lequel Président va la passer à Stéphanie Grayot-Dirx pour le compte rendu des travaux du comité technique du 7 mars dernier.

Mme Grayot-Dirx.- Merci.

IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 7 mars 2019

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour à tous.

Donc nous allons vous faire, avec Pierre-Étienne Thépenier, le compte rendu du dernier comité technique qui s'est tenu le 7 mars dernier. Donc avec un certain nombre de points à l'ordre du jour.

Avant de rentrer dans le détail de cet ordre du jour, je signale tout de même qu'à la suite des élections professionnelles qui se sont tenues en fin d'année dernière, fin 2018 donc, nous avons procédé, lors de ce comité technique, à l'installation des nouveaux membres du comité technique et nous avons procédé aussi à l'adoption du règlement intérieur.

Cette séance a permis au comité technique de prendre connaissance d'un certain nombre de documents qui n'étaient pas forcément tous soumis au vote et, en tout cas, pas forcément soumis à votre vote aujourd'hui.

Je pense notamment à la présentation qu'a faite Pascale Bouchot du bilan du programme annuel 2018, qui était joint à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, dont vous avez peut-être pris connaissance, mais qui n'est pas soumis à votre vote aujourd'hui.

Au cours de cette séance, on a aussi amendé un certain nombre de documents. Donc les documents qui sont soumis à votre attention pour ce conseil d'administration ont été parfois amendés lors de cette séance du comité technique.

Et d'ailleurs, il y a eu au moins, sur un document que je vais aborder tout de suite puisque c'est le point n° 1 soumis à votre vote, un petit moment... Comment dire ? De cafouillage au sujet du tableau qui était soumis au comité technique. Mais je vais vous en parler tout de suite puisqu'il s'agit donc du premier point qu'on va soumettre à votre vote.

1. Additif à la campagne d'emplois enseignants 2019

Mme Grayot-Dirx.- Donc l'additif à la campagne d'emplois, alors qui concerne un poste de second degré supplémentaire. Et en fait, au cours de la séance du comité technique, par erreur, on a dit qu'il y avait une erreur dans le tableau. En fait, le tableau était juste. Et ce qui est donc soumis à votre approbation, c'est la publication d'un poste à l'IUT de Dijon, alors qu'il y a eu une discussion autour du poste à Chalon. Voilà.

Ceci dit, dans les compétences du comité technique, il s'agit de voter sur un volume de postes. Donc il y a bien un rectificatif du volume des publications avec un poste supplémentaire, mais ce poste est implanté à l'IUT de Dijon.

Donc sur ce point, il y a eu quatre abstentions et six votes favorables.

Pierre-Étienne, tu veux rajouter quelque chose, je crois.

M. Thépenier.- Juste pour compléter, qu'il y a bien effectivement, dans le cadre de la seconde campagne de recrutement second degré, un autre poste d'enseignant second degré à l'IUT de Chalon et à l'IUT de Dijon qui sont des postes qui ont été infructueux lors de la première campagne. Donc ils existent également, mais ils ne modifient en rien, par contre, le volume de la campagne d'emplois.

M. Debeaufort.- Merci, Stéphanie et Pierre-Étienne.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur ce premier point du comité technique ?

Donc s'il n'y a pas de questions ou remarques, je vous le soumetts pour vote.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc deux abstentions.

25 voix pour, 2 abstentions

Je vous remercie et je rends la parole à Stéphanie pour le point suivant.

Mme Grayot-Dirx.- Merci.

2. Périmètre des bureaux de commission de proposition de l'uB

Mme Grayot-Dirx.- Alors, le deuxième point concerne des modifications concernant le périmètre des commissions de proposition.

Alors, c'est une modification qui est à remettre dans le contexte de la COMUE.

La COMUE met en place des commissions d'experts disciplinaires dont les missions sont semblables aux commissions de proposition que l'on avait à l'université de Bourgogne. Et donc le projet est d'harmoniser le découpage de ces commissions entre les différents établissements constitutifs de la COMUE.

Donc nous avons fait une proposition de tableau que nous avons soumis au comité technique. On a discuté un certain nombre de points et le tableau a été modifié en ajoutant notamment la section 13 que nous n'avions pas prévue à l'origine puisque nous n'avons pas, à l'heure actuelle, le collègue qui relève de cette section. Mais à la demande du comité technique, nous l'avons intégré au tableau qui est donc soumis à votre approbation.

Et sur ce point, il y a eu un vote favorable à l'unanimité le jour de la séance du comité technique.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires ?

Comme il n'y en a pas, on gagne du temps.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et je rends la parole à Stéphanie pour le troisième point.

3. Primes de charges administratives d'intérêt général : additif

Mme Grayot-Dirx.- Alors, le troisième point concerne les primes de charges administratives d'intérêt général. Il s'agit d'un additif pour, en fait, tenir compte des évolutions dans les fonctions. Donc il n'y a pas d'augmentation de l'enveloppe globale, il s'agit juste d'une proratisation sur l'année suite à des évolutions dans les attributions, notamment, des vice-présidences.

Donc il y a un tableau qui a été communiqué au comité technique, qui n'a pas évolué au cours de la séance, et qui a donné lieu donc au vote suivant : quatre abstentions, quatre votes défavorables et deux votes favorables.

M. Debeaufort.- Merci.

Toujours même question, qui a une question ou des remarques ?

Donc je vous le soumetts pour vote.

Qui vote contre ? Donc deux contre.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

23 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

Je vous remercie et, Stéphanie, je te laisse enchaîner sur les procédures d'avancement local, la CALECHE.

Mme Grayot-Dirx.- Tout à fait.

4. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la CALECHE

Mme Grayot-Dirx.- Alors, il s'agit d'une actualisation du document qui est soumis habituellement au comité technique, qui est un document non nominatif qui reprend simplement les procédures que nous avons mises en place dans notre établissement. C'est un document qui avait été modifié de façon assez substantielle l'année dernière à la suite de différents groupes de travail. Donc là, il y a juste une actualisation et puis la volonté aussi de faire un document qui ne soit pas modifié... enfin, qui ne soit plus modifié tous les ans. Donc il y a juste eu un tout petit toilettage et quelques mentions pour permettre que l'on ait un document stable et qui ne soit pas nécessairement modifié tous les ans.

Le document a été modifié en séance avec l'ajout d'une phrase concernant justement la commission... la composition de la commission. Donc c'est à la page 3, avec l'indication que les candidats à l'avancement ne peuvent évidemment pas faire l'objet... enfin, être membres, pardon, de cette CALECHE.

Donc cela tombait sous le sens, mais c'est vrai que c'est mieux si c'est écrit noir sur blanc dans le document. Donc on a modifié le document en conséquence.

Donc sur ce document, il y a eu un vote favorable à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Je vous remercie.
Est-ce qu'il y a des questions ? Non.
Donc qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et, Stéphanie, je te laisse présenter le dispositif de télétravail.

5. Dispositif de télétravail rentrée 2019

Mme Grayot-Dirx.- Alors, je suis désolée, parce qu'en fait, je m'aperçois en projetant que ce n'est pas forcément très, très lisible, mais avec Pierre-Étienne, on va essayer de vous présenter cela en détail.

Je vais même te laisser la parole puisque c'est toi qui as plus spécialement travaillé sur ce dispositif et puis qui l'as présenté en comité technique.

Donc ce sont des évolutions par rapport à un dispositif que nous avons mis en place à titre expérimental l'année dernière.

M. Thépenier.- Oui. Donc déjà peut-être préciser rapidement ce que l'on a exposé au comité technique. C'est-à-dire que l'on a une expérimentation cette année qui est en cours avec, le Président l'a rappelé, 25 agents en télétravail.

Et donc la proposition pour la rentrée prochaine... Aujourd'hui, on peut télétravailler une journée maximum par semaine. Notre proposition, c'est d'élargir ce dispositif à deux journées par semaine pour les collègues qui sont déjà, cette année,

dans l'expérimentation et donc qui savent ce que c'est, eux comme leur manager, de télétravailler, et puis, pour l'ensemble des autres collègues, de n'ouvrir qu'à une journée par semaine dans un premier temps, la première année, Puis ensuite, au fur et à mesure, le dispositif va évoluer pour que nos agents puissent télétravailler éventuellement deux jours.

La possibilité également qui est prévue dans le décret de cumuler les journées de télétravail mais dans la limite de trois jours par semaine. On ne peut pas aller au-delà, et cela, c'est réglementaire. Il y a une question d'organisation du service derrière, de toute façon.

Également que la demande de télétravail, elle puisse se faire à domicile, bien entendu. C'est la majorité des demandes. Mais également sur les sites distants. On a des collègues aujourd'hui qui sont en télétravail à l'IUT de Chalon, notamment, et cela se passe très bien. Donc on aimerait que cette modalité de télétravail puisse se développer et que, du coup, il y ait un accord préalable, bien entendu, de la composante du service où la personne pourrait télétravailler.

Également un rappel, c'est les applications de gestion nationales APOGEE, SIHAM, SIFAC, ne seront pas ouvertes au télétravail à la rentrée prochaine pour des raisons de sécurité informatique. Mais je précise, du coup, que le télétravail sur les sites distants permet, bien sûr, d'utiliser les applications de gestion qui sont sur des réseaux sécurisés.

Et puis également, on va organiser mardi prochain une réunion d'information pour les personnels sur le télétravail et on rappellera à cette occasion qu'il est possible également de télétravailler, donc dans le cadre d'une journée, voire d'une demi-journée, en fonction de la demande de l'agent, en organisant ses missions peut-être différemment, et cela, c'est à voir avec son supérieur hiérarchique. Donc même pour les collègues qui sont sur les applications de gestion, il y a peut-être des opportunités à trouver.

Et puis, enfin, en ce qui concerne la formation, rappeler aussi que cette formation au télétravail qui concerne l'agent, mais qui concerne aussi l'encadrant, elle aura lieu, cette année, avant la prise de télétravail effective. L'année dernière, on n'avait pas pu l'organiser avant le mois de septembre. Cette année, elle sera organisée avant les vacances d'été, ce qui permettra que chacun sache dans quoi il s'engage en télétravaillant.

Voilà, ce sont ces éléments qui sont dans la charte qui vous est proposée et qui rappelle donc les évolutions.

Mme Grayot-Dirx.- Donc on a longuement discuté de ce dispositif en comité technique. Il y a au moins deux choses que je pourrais ajouter par rapport à ce qu'a dit Pierre-Étienne.

La première chose, c'est que l'on réfléchit à un dispositif d'évaluation... à un dispositif, pardon, d'évaluation un peu qualitative via un petit questionnaire que l'on enverra aux personnes qui ont fait partie de la première vague d'expérimentation. Donc cela, on va y travailler.

Et le deuxième point qui attire notre attention, c'est le fait qu'il n'y a pas de collègue de la catégorie C qui a participé à cette expérimentation. Donc cela, c'est pour compléter ce que vient de dire Pierre-Étienne, parce qu'il y a quand même beaucoup de collègues qui sont sur des applis de gestion et qui, de ce fait, soit s'autocensurent soit ne peuvent pas faire le pas, en tout cas en l'état, pour passer au télétravail.

Et il faut que l'on travaille aussi avec la Direction générale des services et avec le DRH pour qu'un certain frein soit levé dans l'organisation du travail, comme l'a dit Pierre-Étienne, pour au moins pouvoir dégager peut-être une demi-journée, voire une journée, en s'organiser... s'organisant autrement pour permettre le télétravail.

Sur les questions d'ouverture depuis, enfin... via le télétravail des applications de gestion, on a eu une discussion en comité technique avec quelques exemples qui nous ont été donnés où le télétravail existerait alors qu'il y a des applications de gestion.

Depuis le comité technique, on a pris quelques renseignements et, en tout cas, pour les exemples qui nous avaient été donnés, il nous a été dit qu'il n'y avait pas de télétravail avec ces applications de gestion ouvertes à distance.

Donc pour le moment, le choix de l'établissement en tout cas, c'est de ne pas ouvrir ces applications de gestion nationales en télétravail. C'est notre position actuelle.

Après, si les conditions de sécurité évoluent, peut-être que le DGS évoluera aussi, mais pour le moment, c'est lui qui est responsable et, je le comprends parfaitement, il ne souhaite pas que l'on ouvre... que l'on ouvre ces applications de gestion via le télétravail.

M. Debeaufort.- Merci, Pierre-Étienne et Stéphanie.

Il y avait Sébastien, Jean-Emmanuel Rollin et Tania dans l'ordre des mains qui se sont levées.

M. Chevalier.- Oui, ma première question, tu y as en partie répondu. Je me demandais si... Je me demandais s'il y avait un bilan qui a été mené de cette première expérimentation. Donc tu viens de nous dire que cela allait être mis en place.

Il me semblait qu'Alain Helleu, lors de la réunion d'encadrement, avait fait part d'un bilan, mais peut-être qui était plutôt national, non ? De retours de personnes qui avaient bénéficié du télétravail ? Ou je l'ai inventé, je ne sais plus.

Mme Grayot-Dirx.- Il y a...

M. Helleu.- Non, non.

Mme Grayot-Dirx.- Il y a un retour que l'on peut faire avec nos données à nous qui sont plus des données statistiques, chiffrées. Mais l'autre bilan que j'évoquais, c'est plus qualitatif que quantitatif.

M. Chevalier.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- Là, le premier bilan que l'on peut faire, c'est quantitatif. Ce qui sera intéressant, c'est de faire quelque chose d'un peu plus qualitatif. Il y a un petit nombre de personnes quand même concernées, on peut essayer d'avoir un retour plus qualitatif que ce que l'on avait fait dans un premier temps.

M. Debeaufort.- Jean-Emmanuel ?

M. Rollin.- Oui, on va revenir quand même sur l'ouverture des applications support, puisque vous l'avez dit, il n'y a aucun agent des catégories C qui peut bénéficier du télétravail.

Moi, j'ai... Quand vous dites qu'un certain nombre... d'autres ne l'ont pas fait par rapport à ce que l'on vous a dit. Moi, je vais vous prendre tout simplement le CNRS qui travaille sur des applis support. Je vais le dire, le laboratoire où l'on est, on a déjà des personnels qui sont sur des applis support de gestion, etc., et qui sont en télétravail. Donc, avec des... À l'université de Bourgogne, des équipes UMR, des personnels qui y sont déjà.

Donc vous voyez, il n'y a pas besoin d'aller très loin au niveau national, il suffit d'aller au sein de notre établissement pour en trouver. Je peux vous les donner. Au laboratoire de Biogéosciences, ils travaillent dessus. Je me suis renseigné à la suite de ce comité technique sur comment ils travaillaient, donc... Pour avoir des arguments là-dessus. Et qui travaillent sur des applis support financières et sur des applis aussi du personnel.

Donc c'est une réalité.

De dire que l'on va trouver des astuces pour les personnels de catégorie C et, en tout cas, de pouvoir organiser leur temps de travail, c'est du leurre quand même quelque part, puisque les personnels de catégorie C, je vous le rappelle - j'en suis et j'en suis très fier -, sont les agents d'exécution. Donc nous sommes constamment... Quand nous sommes sur un poste de secrétariat avec APOGEE, on y est au moins les trois quarts de notre temps au moins sur le logiciel. Donc vous avez beau vouloir dire « on va essayer de trouver des bouts d'heures par-ci, par-là...

J'ai même des agents qui me disent : « C'est super parce que l'on est en train de préparer les documents pour que les cadres A puissent partir en télétravail ». Cela commence à se dire.

Parce que contrairement, je le dis, je le réaffirme, et je sais que c'est un verbatim, donc que ce sera écrit et lu par mes collègues, c'est que le dispositif, on ne prend pas les applications support, vous bloquez le télétravail aux agents... Vous refusez le télétravail aux agents de catégorie C. Je le dis très clairement. Je sais qu'avec M. le Directeur général des services nous n'avons pas la même interprétation, mais je le redis et je le réaffirme auprès de mes collègues de catégorie C, ils n'ont pas le droit au télétravail dans ce cadre-là. Voilà.

Pour des mesures de sécurité que nous ne comprenons pas. Parce que je me suis renseigné auprès d'autres collègues d'autres universités qui le sont, qui ont ...à qui on a mis des ordinateurs chiffrés, avec des codes chiffrés, etc., et qui ont accès à ces applications support.

Donc je veux bien entendre la question de la sécurité, mais il y a des moyens techniques qui existent, il y a des administrations qui le font. La DGFIP. On ne peut pas dire que... Quand même, au ministère de la Défense, ils le font aussi. On ne peut pas dire qu'ils sont moins soumis que nous aux règles de sécurité.

M. Helleu.- Je peux répondre puisque j'ai pris cette position en tant que FSD et pas en tant que DGS. Moi, j'estime qu'à la date d'aujourd'hui, toutes les conditions ne sont pas réunies pour qu'il y ait de la sécurité.

Le télétravail est un élément qui est nouveau. C'est une démarche nouvelle avec des procédures qui se mettent peu à peu en place. On n'est qu'à la deuxième année de l'expérimentation. Tout ouvrir tout de suite, moi je trouve que pour l'instant, les conditions n'y sont pas favorables, elles ne sont pas réunies.

Ensuite, vous parlez des agents de catégorie C. Moi, je rappellerai que les personnes qui travaillent au pôle Patrimoine, les agents qui s'occupent des espaces verts ou des agents d'accueil, de toute façon, ne peuvent pas être en télétravail, donc c'est aussi...

Enfin, manifester quelque chose qui ressemblerait à un droit au télétravail quand, de toute façon, il y a tout un certain nombre de fonctions qui ne permettent pas le télétravail, c'est... voilà, c'est... c'est aller un peu rapidement dans l'analyse des procédures.

Ensuite, moi je vous rejoins sur le télétravail quand vous dites « attention aux chefs de service ». Je suis bien conscient que cela peut poser un problème, que le télétravail pose problème aux cycles, que le travail s'effectue dans des communautés, ces communautés de travail, pour exister, nécessitent un minimum de présence et d'organisation, et que cela ne peut pas se décider du jour au lendemain.

Effectivement, des chefs de service qui seraient absents trois jours par semaine, toutes les semaines, toute l'année, et qui encadreraient un gros service de trente ou quarante personnes, pour moi, c'est quelque chose qui me paraît quand même un peu compliqué et pas tout à fait conciliable. Sauf... Enfin, non, il n'y a même pas de « sauf » parce que je ne vois pas bien comment on peut concilier un encadrement important et réactif en n'étant pas là trois jours par semaine. C'est pour cela que cela nécessite *a minima* une réflexion et une analyse.

Après, chaque université est libre de faire comme elle veut. Il y a des administrations qui ne déconcentrent pas un certain nombre d'applications. A ma connaissance, et je connais bien ce genre d'applications, les applications qui concernent l'état civil ou les permis de conduire ne sont pas déconcentrées et accessibles par les gens chez eux.

Donc on a eu des discussions à ce sujet-là, avec le FSD... avec les FSD des établissements. On verra.

Pour moi, cela va beaucoup trop vite. Il nous faut...

Alors, le CNRS le fait peut-être. Ils ont peut-être beaucoup plus de moyens que nous à consacrer à la sécurité des réseaux et sur la mission informatique.

Dans... Actuellement, on a une DNUM où il y a huit postes vacants. Je ne suis pas sûr que l'on soit dans les conditions optimales pour assurer la sécurité.

M. Debeaufort.- Merci.

Il y avait Tania qui avait aussi des questions.

Mme Carnet.- Oui, moi je voulais revenir sur ce que tu avais dit, Stéphanie. Ou c'est peut-être Pierre-Étienne qui en a parlé. Qui a dit qu'il faut que l'on... Peu importe.

À l'UNSA, nous sommes favorables, effectivement, pour l'ouverture de ces périodes de télétravail.

Cela est un petit peu désolant que les catégories C ne puissent pas y avoir accès, cela est vrai, mais je crois qu'il faudrait, effectivement, aussi travailler... Je comprends tout à fait votre argument de responsable de la défense... Enfin, « de la défense »... Informatique. Que l'on ne puisse pas ouvrir cela aux personnels, mais je crois qu'il faut vraiment travailler dessus pour que l'on puisse donner cette possibilité-là aux personnels de catégorie C pour travailler depuis chez eux sur des outils.

Mais l'idée aussi de revoir l'organisation des missions des personnels, notamment... Cela concerne essentiellement les personnels en service de scolarité et en service... dans les services financiers, de leur donner cette possibilité peut-être de revoir les missions pour qu'ils aient la possibilité, une journée par semaine – je ne dis pas qu'il faut que ce soit régulier – d'avoir accès à ces applications et de pouvoir organiser leur travail de sorte qu'ils puissent faire le travail depuis chez eux.

Ce serait, par exemple, des travaux... je ne sais pas, moi... d'analyse, de synthèse, des choses comme cela.

M. Thépenier.- Si vous permettez, Tania. Juste aussi en ayant présent à l'esprit, notamment lorsqu'il s'agit de fonctions de scolarité, que les agents en télétravail ne peuvent télétravailler que s'ils n'assurent pas un accueil physique des usagers. Donc il faut aussi organiser le service dans ce sens-là. C'est-à-dire que les services de scolarité puissent continuer à fonctionner avec un certain nombre d'agents en télétravail. Cela doit entrer dans la réflexion.

Mme Carnet.- Et c'est pour cela que c'est une réflexion, non pas uniquement au niveau de l'agent et de son N+1 et de son responsable, mais c'est également une réflexion qui doit être menée au sein du service, voilà.

Parce que cela a un impact sur les...sur toute l'équipe.

M. Thépenier.- D'accord.

M. Debeaufort.- OK.

Cédric ?

M. Clerc.- Lors du CT, le SNPTES, justement, a demandé un élargissement aussi de ce télétravail. Effectivement, on est conscient qu'au niveau sécurité informatique, il faut, on va dire, bétonner la chose pour ne pas qu'il y ait d'incident.

Tout cela se met en place progressivement et c'est, nous le pensons, une avancée.

Cela permet aussi d'améliorer le lien entre vie professionnelle et vie personnelle. Lors du CT, on a échangé à ce sujet-là.

Donc ce sont des avancées qui nous paraissent intéressantes et nous espérons quand même que...voilà, le travail va pouvoir être mené pour – pourquoi pas ? - mettre en place des expérimentations dans un premier temps avec des collègues, par exemple, qui ont une bonne maîtrise de ces outils, qui travaillent dessus depuis un certain temps et puis - pourquoi pas ? - le développer et l'ouvrir plus largement par la suite.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur la formation. Vous nous avez indiqué qu'il y avait donc une journée, le 2 avril, là, qui allait faire... Alors, est-ce que c'est une information ou une formation pour les collègues qui souhaitent donc avoir de l'information et peut-être s'investir et s'engager dans le télétravail ?

Alors, on a quand même quelques incertitudes à ce niveau-là.

Est-ce bien une information et pas une formation ? Puisqu'on a quelques collègues qui ne sont pas disponibles ce 2 avril, qui m'ont informé de... C'est le service de formation, je pense, qui a envoyé ce message. Et on leur a répondu qu'en cas de demande de télétravail, cela pourrait être compromis s'ils n'assistent pas à cette journée du 2. Donc on voudrait avoir officiellement quelques assurances à ce niveau-là.

M. Thépenier.- Alors, du coup, je vais vous rassurer. Effectivement, il s'agit bien, le 2 avril, d'informer les futurs demandeurs de télétravail, de leur présenter la procédure, notamment les documents qui concernent les demandes, les matériels informatiques et tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité où l'on a développé un document, construit par Pascale Bouchot, pour permettre justement de vérifier que l'agent a des conditions de travail qui permettent d'assurer sa sécurité à son domicile.

Et puis on souhaite également faire intervenir des collègues qui participent actuellement à l'expérimentation, aussi bien de télétravailleurs que de managers de télétravailleurs, pour avoir un retour d'expérience.

Cette formation... Cette information, qui aura lieu le 2 avril, permettra ensuite aux agents de se positionner en ayant éventuellement également posé leurs questions sur le télétravail et que l'on y apporte des réponses.

La campagne de candidatures donc va se dérouler en même temps, sur le mois d'avril, et, ensuite, les formations des personnels qui seront retenus pour le télétravail, auront lieu entre mi-juin et mi-juillet et c'est cette formation, organisée, effectivement, par le service des formations des personnels, qui est un préalable, un prérequis en tout cas, pour pouvoir télétravailler puisqu'à cette occasion, on expliquera l'ensemble des modalités plus en détail.

Et la formation se déroule à la fois avec le télétravailleur et son encadrant, ce qui permet, en fait, qu'ils se coordonnent sur un certain nombre de choses et qu'ils posent les questions qui leur viennent à ce moment-là notamment au formateur pour pouvoir mettre en place, dès le 1^{er} septembre, un télétravail efficace.

M. Debeaufort.- Merci, Pierre-Étienne.

Est-ce qu'il... Oui, Tania et puis Louis, pardon.

Mme Carnet.- Dans la continuité de ce que tu as dit, que tu avais des données chiffrées quantitatives, on a une répartition un petit peu des... Il y avait 25 agents, si j'ai bonne mémoire, qui ont demandé un télétravail, et quels sont les jours les plus demandés ?

M. Thépenier.- Alors, sur l'expérimentation, en fait, qui est menée, je vais vous donner peut-être tous les chiffres, il n'y en a pas tant que cela.

On a donc 25 agents - 11 femmes, 14 hommes, une représentation quasi équilibrée.

On a, par contre, 21 titulaires et 4 agents contractuels. On a donc... La majorité des collègues, ce sont des catégories A - il y en a 21 - et 4 collègues en catégorie B. Aucun en catégorie C, comme on l'a précisé tout à l'heure.

22 de nos collègues travaillent... télétravaillent à domicile et il y en a 3 qui sont sur le site donc de l'IUT de Chalon.

Et puis au niveau des jours demandés en télétravail, il y a une répartition qui est assez équilibrée puisqu'on en a 7 qui télétravaillent le lundi, 4 le mardi, 2 le mercredi, 4 le jeudi et 6 le vendredi.

Vous n'arrivez qu'à 23 parce que l'on a deux situations, c'est du télétravail pour raisons médicales, où là on n'est pas sur une journée par semaine.

Donc, en fait, lundi et vendredi sont les jours les plus représentés, mais cela se répartit sur l'ensemble de la semaine.

Mme Carnet.- Et les télétravailleurs sont dans quels services ? C'est possible de...

M. Thépenier.- Majoritairement, ce sont des collègues qui sont sur des fonctions informatiques, communication. En grande majorité.

M. Debeaufort.- Merci.
Louis ?

M. de Mesnard.- Moi, je voudrais juste souligner que la sécurité informatique, c'est compliqué en... pour le télétravail. Cela va jusqu'au contrôle de la façon dont la box Internet des gens est configurée.

Sachant que beaucoup de gens mettent comme mot d'ent...comme mot de passe pour leur box, ils mettent « admin »... « admin », « a », « d », « m », « i », « n », voilà.

Tout le monde le sait, à partir du moment où vous rentrez dans la box d'une personne, vous lisez absolument tout ce qu'elle fait. Vous pouvez contrôler entièrement ce qu'elle fait. Donc... Enfin, les informaticiens me contrediront, mais je crois que ce n'est pas facile.

L'autre chose, c'est qu'à partir du moment où l'on est... d'une manière générale, où l'on est en télétravail, on n'est plus au temps de travail. On est à la mission. C'est-à-dire que comme on ne peut pas contrôler combien d'heures les gens exactement travaillent, et très souvent, précisément cela n'aurait pas de sens, parce que les gens qui veulent télétravailler, ils ont des choses à faire, etc. Peut-être garder des enfants. Cela peut être des hommes, d'ailleurs. Ce n'est pas interdit. Voilà.

Mais, oui, personnellement, voilà, j'ai beaucoup pratiqué cela quand j'étais plus jeune et donc c'est... Cela veut dire que les gens, puisque l'on ne peut pas contrôler leur temps de travail, on leur donne une mission à faire dans leur journée et parfois, cette mission, elle requiert plus d'heures qu'ils n'en auraient passé s'ils avaient été au bureau.

Au bureau, ils auraient pu dire : « En huit heures, je n'ai pas terminé la mission, donc je la terminerai demain ».

Quand on est en télétravail, on est sur une mission et la mission, elle doit être terminée parce que personne ne peut contrôler que vous avez véritablement bien travaillé.

C'est très connu, cela, dans les entreprises qui pratiquent le télétravail, c'est très connu et ce n'est pas facile forcément pour les agents. Ni pour le manager qui contrôle les personnes.

M. Debeaufort.- Je crois qu'il y avait Mme Badian et puis Jean-Emmanuel Rollin.

Mme Badian.- Oui, alors par rapport au télétravail, je suis personnel CNRS et je... la... tout est déjà mis en place par l'institution. En règle générale, les personnes qui sont en télétravail travaillent beaucoup plus que s'ils étaient à leur poste, donc... En fait, il s'agit aussi d'une affaire de confiance, chose qu'évidemment... On a l'impression que vous ne faites pas confiance aux personnes qui sont en télétravail.

Donc par rapport à tout ce qui est informatique, il y a des formulaires qui sont bien spécifiques. Enfin, je veux dire que, je pense que les services informatiques de l'université de Bourgogne sauront faire les choses aussi bien que le CNRS, je pense, puisque tout est possible.

Il n'y a pas vraiment de missions qui sont interdites en télétravail. Je ne comprends pas pourquoi on parle de personnels de catégorie C qui ne pourraient pas effectuer du télétravail. Cela, je... je n'arrive pas à comprendre. Il n'y a aucune mission qui peut être interdite en télétravail.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre. La sécurité informatique, c'est vraiment terrible et de plus en plus prégnant, voire problématique. On lisait dans la presse récemment que Facebook a laissé traîner 600 millions de mots de passe en clair. De mots de passe de ses clients. 600 millions. Vous voyez ? C'est pour vous dire que c'est extrêmement difficile en ce moment de lutter contre les pirates, hackers et compagnie.

M. Debeaufort.- J'ai bien entendu et, avant de passer juste la parole à Jean-Emmanuel, c'est vrai qu'après on peut tout à fait regarder par rapport à l'organisation du travail, ce que disait Tania. Il y a peut-être aussi des missions ou des tâches qui peuvent être réalisées à domicile sans avoir besoin d'une sécurité informatique complète. Donc cela est... Cela sera propre à chaque poste et à la réorganisation des missions et du temps... et de la répartition des missions sur la semaine. Voilà.

M. Rollin.- Cela a été dit.

M. Debeaufort.- Non ? OK.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou débats ?

Donc je vous soumetts pour approbation donc le vote du dispositif et de la charte qui s'y rattache, de télétravail à l'université de Bourgogne.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?... Attendez, relevez bien la main... Deux abstentions.

Je vous remercie.

27 voix pour, 2 abstentions

Stéphanie, je te rends la main pour la revalorisation des grilles indiciaires des personnels en CDD.

Mme Grayot-Dirx.- Donc, le point suivant concerne la revalorisation financière pour les personnels contractuels en CDD.

6. Revalorisation indiciaire des personnels contractuels en CDD

Mme Grayot-Dirx.- Il s'agit, en fait, de la charte de gestion des agents contractuels BIATSS, qui avait été adoptée en 2015, et de la page 6 de cette charte qui mentionnait des indices de rémunération que nous souhaitons modifier pour les revaloriser avec une date d'effet au 1^{er} avril 2019. Donc le temps que cela rentre en application, cela sera rétroactif au 1^{er} avril 2019.

À l'occasion de cette revalorisation, nous avons proposé au comité technique un certain nombre de modifications rédactionnelles de cette charte, qui apparaissent en rouge dans le document que vous avez reçu, et avec des ajouts en

vert pour les éléments qui sont ressortis de la discussion avec les membres du comité technique qui ont eux-mêmes fait des propositions toujours sur des considérations de rédaction formelle de cette charte.

Au cours de la séance, il a été proposé de distinguer deux votes :

- un premier vote sur les indices eux-mêmes, donc le tableau qui est en page 6 ;

- et un deuxième vote sur la charte dans sa globalité, toilettée suite à nos propositions et à la discussion en comité technique.

Donc on a eu une assez longue discussion sur cette charte elle-même puisqu'elle suscite des oppositions de la part de membres du comité technique.

Et nous avons procédé à ces deux votes séparés :

- un premier vote donc sur les indices qui permettent une revalorisation pour les collègues en CDD avec quatre votes dé... défavorables -pardon- et six votes favorables ;

- et un deuxième vote sur la charte elle-même, avec un membre qui n'a pas pris part au vote, sept votes défavorables et deux abstentions.

M. Debeaufort.- Merci, Stéphanie.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, un commentaire. Je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle d'aligner les indices des uns et des autres au même niveau.

Cependant, je reste persuadé que ce qui fera le succès des personnels CDD, c'est la perspective d'un concours à l'issue du contrat. Donc là, il y aura vraiment un travail pour accompagner les personnels et ouvrir des concours désormais, vu que la situation financière le permet à nouveau.

Je repasse le message CA après CA et je sais qu'à force, il sera entendu.

Mme Grayot-Dirx.- Évidemment qu'on l'a en tête dans le cadre des DOM qui vont bientôt démarrer.

Alors, préparer les collègues aux concours, on a continué à le faire même si on n'en ouvrirait pas forcément dans notre établissement vue notre situation financière. Mais bien entendu que c'est une question que nous aurons en tête au cours des DOM tout au long du printemps et jusqu'en juillet, jusqu'à ce que l'on vous présente nos propositions à la rentrée.

Le Président.- Je voudrais ajouter rapidement que ce point, qui est proposé à délibération, correspond à un engagement salarial global de l'ordre de 300 000 euros en année pleine. Donc c'est une des premières mesures que l'on décide d'adopter, mesure d'équité, et qui s'inscrit dans la... une politique qui tient compte de la situation financière de l'établissement et qui fait que cette situation financière nous permet de lever une partie des contraintes qui avaient été décidées dans le cadre du plan de retour à l'équilibre.

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas d'autre question ou commentaire, et pour garder la logique du déroulement du CT, moi je vous propose que l'on passe en deux délibérations : que l'on vote, dans un premier temps, la revalorisation de la grille indiciaire, qui est le tableau page 6, et, dans un deuxième temps, que l'on vote l'ensemble de la charte, tel que vous l'avez fait en CT.

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Oui, je voulais intervenir. Déjà, Monsieur le Président, vous dites que c'est un engagement de 300 000 euros, je crois que c'est 300 000 euros d'économie qu'a fait l'université sur le dos de nos collègues depuis que cette grille n'a pas été revalorisée.

Si on sépare les deux votes, c'est une bonne chose parce qu'il n'y a eu aucune concertation sur cette charte et qu'à l'origine, l'ensemble des organisations syndicales étaient contre. Bon, je ne développerai pas des raisons précises ici.

Cependant, dans cette charte, qui, je pense, va être adoptée si vous la mettez au vote lors de ce conseil d'administration et vu sa configuration, figure le fait que les grilles de CDI seront indexées systématiquement sur les grilles des titulaires, si j'ai bien compris, pour les échelons auxquels ils peuvent prétendre.

M. Debeaufort.- On est sur les CDD. Les CDI, c'est le point suivant.

M. Clerc.- Oui, mais je fais un global, vu que l'on parle de la charte.

Et pour rebondir, que cette mesure n'est pas prise pour les CDD justement. C'est-à-dire que si, par un heureux hasard ou faveur de circonstances... enfin, circonstances favorables, nos grilles étaient amenées à évoluer, il n'est pas acté que les collègues contractuels pourront bénéficier des prochaines avancées également. Donc on se retrouverait éventuellement dans les situations que l'on a connues ces dernières années. Donc il serait bien, au moins, que vous puissiez inscrire ce genre de choses dans ces chartes puisqu'on parlait, il n'y a pas très longtemps, d'équité.

M. Debeaufort.- OK.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ?

Donc je vous propose, comme je le disais juste avant, de voter en deux temps.

Donc nous allons voter sur la réévaluation de la grille indiciaire, donc le tableau en bas de la page 6.

Qui vote contre ? Donc deux voix contre.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

27 voix pour, 2 voix contre

Et nous votons maintenant pour le document qui s'appelle « Charte de gestion des agents contractuels BIATSS », que comme vous l'avez reçu également.

Qui vote contre ? Huit, c'est cela, si j'ai bien noté ?

Mme Favier.- Dix.

M. Debeaufort.- Pardon, dix contre.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je regarde le PAJI.

Ce qui fait combien de pour ?

Mme Favier.- Dix-huit.

M. Debeaufort.- Dix-huit pour, OK.
Merci.

18 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention

Stéphanie, je te laisse présenter le dispositif de déroulement de carrière pour les CDI.

7. Dispositif de déroulement de carrière des personnels en CDI

Mme Grayot-Dirx.- Alors, sur ce plan aussi, il y a deux aspects. Il y a la revalorisation pour les enseignants-chercheurs dans le dispositif qui a été voté en 2013 et une revalorisation aussi pour le personnel BIATSS. Les deux ont été soumis au vote.

Pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, le vote est... Oups ! Pardon. Favorable à l'unanimité et, pour le personnel BIATSS, six votes favorables et quatre votes défavorables.

Donc peut-être, Pierre-Étienne, tu veux dire un mot puisque tu as préparé ce dossier ?

M. Thépenier.- Non, c'est... Effectivement, cela permet, comme vous l'avez dit, suite à l'évolution des grilles des agents titulaires dans le cadre du protocole que l'on appelle « PPCR », d'aligner les indices de rémunération des collègues, aussi bien en CDD, donc sur le premier au troisième échelon, que pour les collègues en CDI qui, eux, avaient un profil de carrière qui avait été acté à partir de 2013 en CA. Et cela permet aujourd'hui de réaligner les indices de rémunération pour que cela colle aux grilles de rémunération telles qu'elles existent.

M. Debeaufort.- Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc je souhaite intervenir pour la partie enseignants. Je pense que M. Debeaufort a été contacté par l'une des trois collègues en question qui me fait part de sa situation.

Si l'idée est d'aligner sur les carrières du CAPES, le PPCR est rentré en action au 1^{er} janvier 2017. Là, on propose de les aligner au 1^{er} avril 2019. Qu'est-ce que l'on fait des deux ans et deux mois entre les deux ? Est-ce qu'il y a une rétroaction du salaire ?

Après, dans son argumentaire, je pense qu'elle vous l'a citée aussi, mais c'est la circulaire de mars 2017 qui dit comment prendre en compte dans le secondaire, donc dans le ministère de l'Éducation nationale, et il y a dans l'écrit... Dans cette circulaire, on voit effectivement qu'il y a deux catégories de personnels, donc une catégorie où l'on reconnaît le doctorat ou l'ancienneté et une catégorie où on ne la reconnaît pas.

Est-ce que... Je n'ai pas été vérifier mais aussi la collègue me dit que les enseignants docteurs en CDI seraient moins bien rémunérés que les ATER quand ils y rentrent.

C'est ces questions-là que je souhaiterais soumettre.

Mme Grayot-Dirx.- Elle nous a contactés et je pense que ce n'est pas... C'est une situation personnelle. Je lui ai proposé de la rencontrer pour lui expliquer un certain nombre de choses puisque dans son argumentaire, il y a des choses qui

ne...voilà, qui ne correspondent pas à la réglementation mais je pense qu'il y a une part d'incompréhension et puis il y a des... Enfin, par exemple, ce que vous venez de dire sur le fait que cela serait rémunéré moins bien qu'un ATER, ce n'est pas exact. Donc... Il y a un très long argumentaire qui est personnel et je lui ai proposé de la rencontrer.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Et pour la... pardon. Pour la rétroaction ?

Pour la rétroaction ? Je parle avec le micro donc.

M. Debeaufort.- Pour la rétroaction, ce n'est pas possible puisque la décision n'a pas été votée avant en CA, donc...

Concernant la collègue, comme le disait Stéphanie, moi je lui ai répondu immédiatement que je transmettais aux personnes compétentes et qui ont une approche juridique de la question, ce qui n'est pas du tout mon cas. Et j'ai encore échangé avec elle ce midi, puisque j'ai déjeuné avec elle à midi... Enfin, « j'ai déjeuné ». Un petit bout de mon sandwich en même temps qu'elle dans le couloir.

Donc on a bien ré-échangé, elle comprend bien et sa situation particulière sera examinée sous peu.

Donc là encore, deux délibérations. Nous avons... Enfin, sauf s'il y a d'autres remarques ou questions ?

Je vais vous demander de vous prononcer donc sur le dispositif de déroulement de carrière des personnels enseignants du second degré en CDI, dans un premier temps.

Donc qui vote contre ? Un contre.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

28 voix pour, 1 voix contre

Et, dans un deuxième temps, je vous demande de voter sur le dispositif de déroulement de carrière des personnels BIATSS en CDI.

Qui vote contre ? Deux contre.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

27 voix pour, 2 contre

Stéphanie, je te laisse présenter les bilans sociaux.

8. Communication des bilans sociaux 2016 et 2017

Mme Grayot-Dirx.- Il s'agit de vous présenter avec retard les bilans sociaux de 2016 et 2017. Nous avons évoqué ces points-là en comité technique à plusieurs reprises pour expliquer pourquoi nous avons pris du retard. C'est en partie lié à des difficultés au sein du groupe de pilotage et à la mise en place aussi de SIHAM. On va, d'ailleurs, en reparler ici puisque les données utilisées ont évolué et évolueront encore. La comparaison, du coup, est rendue un peu compliquée entre les différentes années et entre les différents bilans sociaux.

Donc là aussi, c'est un dossier qu'a particulièrement travaillé Pierre-Étienne, donc je vais lui passer assez vite la parole, mais je voudrais vraiment remercier le

pôle Pilotage et le pôle RH, en particulier, pour avoir préparé ces bilans sociaux et dire également que nous travaillons à l'heure actuelle sur le bilan 2018 que l'on espère pouvoir sortir assez rapidement pour pouvoir le soumettre au comité technique et au conseil d'administration assez vite.

Voilà, je n'en dis pas plus et je vais laisser la parole à Pierre-Étienne.

M. Thépenier.- Donc merci, Stéphanie.

Effectivement, suite aux échanges qui ont eu lieu au comité technique du 7 mars dernier, on a fait quelques modifications que vous avez dans la version qui vous été transmise et qui sera soumise à votre vote.

Dans les éléments à donner, il y a aussi le périmètre pris en compte qui a évolué parce que jusqu'au bilan social 2015, on prenait en compte le poste occupé par l'agent, alors que maintenant on prend en compte le statut de l'agent. Donc dans certaines requêtes, vous ne retrouvez pas les données à l'identique entre 2015 et les années 2016/2017. C'est une des explications.

Bien entendu, il faut aussi avoir en tête le plan de retour à l'équilibre financier qui a eu des conséquences à la fois sur les effectifs et sur la masse salariale et on le voit notamment sur l'année 2017.

Et puis sans rentrer trop dans le détail, juste quelques chiffres et, après, vous pourrez intervenir si vous le souhaitez sur des éléments de détail.

Parmi les éléments, donc sur les emplois, les effectifs et les mouvements de personnels, on note un élément positif, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de collègues bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui sont déclarés au sein de l'institution puisque l'on sait que l'on a un certain nombre de collègues qui sont bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé mais qui ne se déclarent pas toujours. On y travaille collectivement et on voit qu'il y a une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport au chiffre de 2015.

Et puis un taux de rotation également qui reste stable parmi les agents titulaires, autour de 5 % de taux de rotation sur les années 2016 et 2017 alors que l'on était à 4 % en 2015.

Sur l'organisation du temps de travail et les congés, on a :

- une augmentation assez forte du nombre d'agents en congés de maladie, sur les années 2016/2017, en particulier chez les agents contractuels ;
- et également un nombre d'accidents de travail ou de service qui est en augmentation sur les mêmes années, là, cette fois-ci, majoritairement chez les agents titulaires.

Ensuite, sur ce qui concerne la rémunération des personnels, dans les éléments à noter, c'est l'augmentation de la masse salariale chaque année qui augmente de 1,1 %, aussi bien en 2016 et en 2017 et également les cotisations patronales qui sont, en fait, de l'ordre de 1 million d'euros, entre 2015 et 2016, en augmentation et de l'ordre de 1,5 million sur les années 2016/2017.

Pour le volet « Formation des personnels », on a une forte augmentation du nombre de stagiaires inscrits. Pour autant, dans un budget qui reste maîtrisé dans le cadre du PRE.

Sur le volet « Hygiène, Sécurité, Santé au travail », on a également un élément positif, c'est l'augmentation du nombre d'assistants de prévention dans l'ensemble de nos bâtiments, avec une hausse de 17 %.

Et, enfin, sur l'action sociale et culturelle, on a une stabilité également du nombre de dossiers et 98 % des dossiers présentés qui ont une issue favorable.

Pour le reste, je vous laisse intervenir si vous avez des points plus concrets.

Mme Grayot-Dirx.- Simplement pour compléter avant de vous laisser la parole. Évidemment, les chiffres sur les accidents du travail et les congés maladie méritent que l'on s'y arrête et que l'on y soit extrêmement attentif, aussi bien au niveau du pôle RH qu'au niveau de notre collègue qui s'occupe de l'hygiène et de la sécurité, Pascale Bouchot, et on travaille étroitement avec le CHSCT et avec les commissions qui s'occupent plus spécialement d'examiner ces indicateurs-là de façon... très régulièrement. C'est préoccupant et on se penche évidemment sur cette question.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai plusieurs remarques sur le bilan. Je commence par la partie sur la répartition des heures et des enseignants.

Il y a deux tableaux qui ne sont pas très éloignés l'un de l'autre. L'un qui nous donne la répartition des enseignants par composante au 31 décembre 2017 et un autre tableau qui donne le nombre d'étudiants ou le nombre d'heures à faire dans la composante, avec une phrase indiquant que l'UFR Sciences et Techniques concentre le plus grand nombre d'enseignants affectés.

Donc juste pour relativiser le poids qui semble disproportionné sur l'UFR Sciences et Techniques, je trouve que ce qui manque comme indicateur, c'est le nombre d'heures qui sont à la charge de l'enseignant de l'UFR en question.

Je m'explique. En tant que statisticiens, nous sommes prestataires de service dans un certain nombre de composantes. Donc cela peut donner l'apparence qu'il y a beaucoup d'enseignants et beaucoup d'heures à faire en Sciences et Techniques alors qu'en fait, elles ne sont pas faites en Sciences et Techniques. Et donc cette...

Enfin, avec les tableaux tels qu'ils nous sont soumis, il n'y a pas... Enfin, on n'imagine pas forcément ce que... ce qu'il y a derrière. Donc ce qui m'embête un petit peu, cela donne l'impression que vraiment on est trop nombreux en Sciences et Techniques.

M. Debeaufort.- Oui, je suis tout à fait d'accord. On sait que pour certaines disciplines - entre autres, les maths, l'anglais, pour ne citer que ces deux-là -, il y a énormément d'heures exportées par les composantes de rattachement des enseignements, ce qui fausse un petit peu les données, c'est clair.

Mme Grayot-Dirx.- Je n'ai pas forcément de solution à apporter peut-être si ce n'est juste de mettre le nombre d'heures d'enseignement rattachées aux enseignants qui sont dans la composante pour avoir un indicateur un peu plus équilibré que juste faire le rapport nombre d'heures effectuées dans la composante et...

M. Debeaufort.- Oui mais, quand on est en DOM, on a ce chiffre, mais de façon globale, c'est-à-dire du volume total d'heures exporté par chacune des composantes dans les autres composantes.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Donc on pourra peut-être donner *a minima* ce chiffre global. On va regarder et l'intégrer.

Mme Cénac-Guesdon.- Pour le reste, je vais reprendre ma casquette de féministe de service du conseil d'administration. Donc plusieurs points.

Le premier. J'ai regardé, par rapport au national, la proportion de femmes parmi les maîtres de conférence, la proportion de femmes parmi les profs. Au niveau « maîtres de conférence », on est comme au niveau national. Au niveau « profs », on est un peu en-deçà, donc c'est encore moins féminisé qu'au niveau national - je crois que c'est à 3 %.

Par contre, ce qui aussi m'a interpellée, c'est qu'en proportion, on a plus de profs en pourcentage dans l'ensemble des enseignants-chercheurs qu'au niveau national.

Et donc globalement, d'avoir à aller rechercher ces chiffres au niveau national, je me suis dit que cela pourrait peut-être aussi être un plus pour les années à venir quand on a la répartition par corps, parce que là, c'est vraiment les grosses masses maîtres de conférence/profs, mais après on sait bien que le plafond de verre, si on regarde à chaque étage, cela empire, entre guillemets.

Si on pouvait avoir comme référence ce qu'il se passe au niveau national à côté, cela serait intéressant.

Ce qui serait intéressant aussi, ce serait d'avoir la masse salariale genrée parce que l'on a un tableau qui nous donne les indices avec le genre, mais on sait bien que les primes y sont aussi pour beaucoup dans le fait que les femmes gagnent moins que les hommes et donc, même si l'on a les tableaux genrés par indice des personnels, ce serait intéressant, puisque l'on a le chiffre global de la masse salariale, de l'avoir sur les deux colonnes pour voir quel est l'impact sur les femmes. Voilà.

M. Debeaufort.- OK, merci, Peggy.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le bilan social ?

Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- J'essaie de comprendre... Parce que dans le bilan social, on a mis du temps à élaborer ce document de statistiques pour avoir quelque chose qui soit utilisable.

Sur la dernière proposition de Peggy, j'ai du mal à saisir parce que l'on va avoir quand même des biais. Je vais en donner un. Si l'on prend... Alors, il faudra aller dans les catégories dans ces cas-là, aller beaucoup plus loin, parce que si l'on prend par exemple les catégories C en particulier, où les femmes sont très représentées, c'est du personnel BIATSS, elles sont éminemment représentées, cela va faire évidemment, la catégorie C étant la plus basse salaire... rémunération, cela va biaiser aussi les données. Donc cela... On rentre dans un système où il faut aussi...

Le but d'un... Moi, je vous... Je ne vous l'apprends pas quand même, c'est que le but d'un bilan social, c'est quand même d'avoir un certain nombre de grandes données statistiques qui nous permettent quand même d'analyser l'état de notre université sur une année. Donc il ne faudrait pas vouloir surcharger certains des éléments qui biaisent.

Voilà, c'était simplement une interprétation, mais c'est vrai que cela demande une analyse un peu plus poussée par rapport à cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Constaté que les femmes sont majoritairement des catégories C est aussi quelque chose d'intéressant.

M. Rollin.- C'est marqué, là.

Mme Grayot-Dirx.- La difficulté de l'équilibre est très peu visible, je le reconnais, mais ce sont les trois premières lignes de la diapo. Voilà.

M. Debeaufort.- Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui, Pierre-Étienne, tu soulignais, et puis les tableaux dans le document sont très explicites, l'augmentation des arrêts maladie chez les personnels BIATSS.

Deux questions. Est-ce qu'il y a une analyse, une explication ou une réflexion pour expliquer ?

Deuxième chose. Là, on a des données macroscopiques à l'échelle de l'établissement. Est-ce qu'il y a des... soit des postes ou des lieux ou des missions qui sont plus particulièrement touchés par ces augmentations assez importantes, effectivement, quand on voit les données 2016/2017, alors que c'est moins flagrant chez les enseignants ?

M. Thépenier.- Après, il faut effectivement reprendre les bilans sociaux des années antérieures pour voir qu'en fait, on revient aussi à des niveaux que l'on avait atteint par le passé. Il y avait eu une diminution, donc là, il y a à nouveau une augmentation.

On peut expliquer, je pense, entre autres, dans le cadre du PRE avec la contraction des effectifs qui fait qu'il y a eu effectivement des charges de travail supplémentaires et qui ont pu entraîner aussi derrière des arrêts de travail.

Sur les endroits qui sont plus ou moins touchés, effectivement on a des alertes et notamment, je pense, dans le cadre du CHSCT ou de la psychologue du travail, sur des secteurs, en tout cas, où l'on a plus d'arrêts peut-être qu'à d'autres endroits et là, on mène un travail spécifique mais qui reste complexe.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires ?

Président ?

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres commentaires, moi je voulais simplement intervenir pour dire que... Moi, je trouve que ce document est tout à fait remarquable. Je voudrais vraiment féliciter les équipes qui y ont travaillé. Je sais ce que cela représente comme charge de travail en termes de production de données, de fiabilisation des données, d'analyse, de rédaction. C'est un document qui est important. C'est un vrai document de travail qui est bien rédigé.

Donc j'ai bien compris que le changement de système d'information fait que l'on avait un problème de comparabilité par rapport aux données antérieures, donc il faudra... Maintenant ce qui va être intéressant, c'est que maintenant on va se stabiliser. Et que l'on puisse avoir cette continuité qui permettra de comparer dans les années qui viendront, cela est vraiment très important.

Moi, je rejoins Peggy, je crois que cela serait intéressant aussi, quand on pourra le faire, parce que c'est un travail considérable, de faire un peu de benchmark national. Cela serait quelque chose d'utile.

Cela viendra avec le temps. Il a fallu beaucoup de temps au fil des années pour arriver à acquérir la méthode qui permet de construire un document de cette qualité.

Donc le benchmark national, ce sera intéressant. Je suis absolument d'accord. Cela se construira au fur et à mesure des années.

En tout cas, vraiment félicitations à toutes les équipes parce que c'est un vrai document de travail utile et qui devient un instrument qui permet de participer au pilotage de l'établissement et c'est vraiment tout à fait intéressant.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Est-ce qu'il y a d'autres derniers commentaires ou questions ?

Dans ce cas-là, je vais vous le soumettre pour approbation.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

29 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité, et nous en avons terminé avec les travaux du CT.

Merci à Stéphanie, Pierre-Étienne et toutes les équipes qui ont travaillé derrière pour tous les points du... qui ont été traités lors du dernier CT.

Nous passons aux questions relatives aux Ressources humaines qui concernent plus spécifiquement la recherche.

Donc, Pascal, c'est toi qui présentes, je crois...

M. Neige.- Oui.

M. Debeaufort.- ...par rapport aux semestres de CRCT. Sinon, je peux présenter, mais il me semble que c'est toi qui as suivi de près le dossier.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines

M. Neige.- Oui, alors il n'y a pas beaucoup de choses à présenter pour les CRCT mais, l'année dernière, du fait du PREF, nous avons drastiquement diminué le nombre de CRCT disponibles pour l'établissement et donc on a souhaité, cette année, ré-ouvrir.

Alors, contrairement à ce qui est indiqué sur votre document - je crois qu'il est indiqué quatre CRCT-, en fait, c'était une erreur de compréhension entre nous, on propose six au titre de l'établissement, c'est-à-dire huit en tout puisque l'on sait déjà que l'on a obtenu deux CRCT nationaux.

Il y a eu une petite ambiguïté quand on en a discuté sur le six. C'était non compris les deux nationaux. Donc la proposition est de six locaux qui viendront donc en plus des deux nationaux dont on a déjà les résultats.

Et on parle là en semestres.

Le Président.- Merci, Pascal.

Et c'est un exemple supplémentaire du fait que d'emblée, nous nous inscrivons dans une politique d'assouplissement par rapport au plan de retour à l'équilibre, alors même que nous sommes toujours formellement dans le cadre du PRE qui court jusqu'au 31 décembre 2019.

Mais il est tout à fait certain que la situation économique de l'établissement permet un certain nombre de décisions d'assouplissement et celle-ci en fait partie.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal... Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires ?

Donc s'il n'y en a pas, je vous soumetts donc au vote la délibération de proposer de fixer le contingent de CRCT de l'établissement à six semestres pour l'année 2019/2020.

Qui vote contre ? Un contre.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

25 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

VI) Création d'un diplôme interuniversitaire « Enseigner l'informatique au lycée » pour l'option NSI (Numérique et Sciences Informatiques)

M. Debeaufort.- Le point suivant concerne la création d'un diplôme interuniversitaire intitulé « Enseigner l'informatique au lycée » pour l'option NSI (Numérique et Sciences Informatiques). Donc option qui a été créée dans les lycées dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

Je me tourne vers M. Marlot puisque c'est lui, au titre de l'Académie, du Rectorat qui suit le dossier, avec ses collègues de Besançon.

Simplement rapidement. Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, vous savez que dès la 1ère pour cette année et, l'année prochaine, ce sera la 2nde, 1ère, Terminale, la réforme du bac permet aux élèves de 1ère pour la rentrée qui vient puis de 2nde, 1ère, Terminale pour les rentrées suivantes, de choisir des options. Ces options qui seront déterminantes par rapport à leur projet futur de poursuite d'études dans le supérieur.

Parmi ces options, il y en a une qui s'intitule « Numérique et Sciences Informatiques », qui est habituellement des disciplines qui sont enseignées dans les lycées soit par des profs de mathématiques, soit des profs de physique, voire d'automatisme dans les lycées qui comprennent à la fois des sections technologiques et professionnelles et générales.

Or, il n'existe pas, à ce jour, de CAPES ou de CAPET lié au numérique ou aux sciences informatiques.

Donc dans le cadre de la réforme du bac, à la demande du ministère, de la DGESIP, il y a une obligation de former ces enseignants de lycée aux sciences informatiques et au numérique pour la rentrée qui vient, c'est-à-dire septembre 2019.

Donc évidemment, nous travaillons dans l'urgence puisqu'il faut former ces enseignants avant la rentrée, avec à la fois des enseignements en présentiel mais aussi des enseignements à distanciel.

Donc le ministère a mis un groupe de travail avec, dans un premier temps, la création d'un DIU, d'un diplôme interuniversitaire, qui va concerner, si je ne dis pas de bêtises... je crois que cela doit être 36 universités.

Et le ministère a raisonné par grande région académique et avait décidé initialement que le DUI...le DIU, qui s'appelle « Enseigner l'informatique au lycée » (EIL), serait assuré par l'université de Franche-Comté et rattaché au Rectorat de Besançon puisque c'est le rectorat de la grande académie.

La logique d'un DIU est qu'à *minima*, sur chacune des formations, il y ait plusieurs universités. Alors, même s'il y a un programme qui est construit au niveau national, en termes de territoires, il ne semblait pas logique qu'il n'y ait que l'université de Besançon qui prenne part à ce DIU.

Et par ailleurs, pour, par exemple, des collègues qui sont en poste à Cosne-Cours-sur-Loire ou à Nevers, voilà... aller à Besançon, c'est encore une heure de plus par rapport déjà à Dijon. Déjà venir à Dijon, ce n'est pas simple, mais... voilà.

Donc on... En accord avec nos collègues de l'UFC puisque, dès que nous avons été sollicités et que les collègues de Besançon ont été sollicités, il y a eu des échanges très, très rapides entre nos deux universités - également en termes de moyens humains et d'équipes, il n'y a pas de... - de mettre en place cet enseignement pour deux groupes d'enseignants de lycée, il était plus cohérent et plus simple que l'on construise conjointement l'intérêt d'un DIU et, également, que l'on ouvre un groupe sur Besançon, un groupe à Dijon, avec des parties mutualisées, des parties propres à chaque site, de façon à aussi limiter les déplacements, j'allais dire... Pour un collègue de Pontarlier, venir à Dijon, ce n'est pas plus facile qu'un collègue de Nevers d'aller à Besançon.

Donc nous avons travaillé en ce sens-là. Nous avons tout de suite fait remonter cette demande auprès de nos deux rectorats, qui ont fait remonter également la demande à la DGESIP, et, au final, donc on aura bien un DIU pour la grande région académique Bourgogne-Franche-Comté, conjointement porté par l'université de Bourgogne et par l'université de Franche-Comté pour la rentrée prochaine.

Monsieur Marlot, vous n'hésitez pas à compléter si je loupe des étapes dans le processus.

Évidemment, tout ceci se fait un peu, pour dire clairement les choses et de façon triviale, « à l'arrache » puisque les premières formations doivent débiter courant avril, c'est-à-dire pendant les vacances, les deux rectorats ayant organisé avec les inspecteurs concernés de la discipline et les établissements, de libérer tous les enseignants qui seront formés sur des périodes fixes et des périodes groupées de deux à quatre jours, de façon à limiter les déplacements pour les enseignants lointains.

Le contenu du diplôme, vous l'avez reçu, est construit nationalement puisque ce DIU concernera 35 universités, je l'ai dit, et avec des sessions en présentiel et des sessions en distanciel.

Pour les modules et les parties qui seront en distanciel, il y a un groupe de travail national qui, normalement, prépare ces éléments d'enseignement en distanciel.

Étant donné les délais, il va y avoir une première session au mois d'avril, pendant les vacances d'avril et juste après les vacances d'avril, deux fois deux jours normalement, dix heures qui devront être faites en distanciel entre cette première session d'avril et la deuxième session qui aura lieu au mois de juin, et puis les dernières heures en distanciel, tout au début de l'été.

Je ne sais pas si vous voulez plus de détails et d'informations.

Les équipes ont dû se réunir un petit peu dans l'urgence, puisque l'on a été sollicité... on a eu l'information tout à fait fin décembre du projet de DIU.

L'importance aussi que l'université de Bourgogne, en accord, mais en total accord avec nos collègues de Franche-Comté, de participer dès le début au DIU, c'est qu'à court ou moyen terme, il est projeté de créer un CAPES en Sciences informatiques et Numérique, ce qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui.

Ne pas être dans le DIU d'entrée nous fermait la porte de l'éventuelle ouverture d'un MEEF Numérique et Sciences informatiques à court ou moyen terme.

D'autant que ce MEEF, comme pratiquement toute l'offre de construction telle qu'elle évolue entre les deux ESPE de Dijon et de Besançon, va vers une co-accréditation des MEEF second degré. Donc il aurait été cohérent... Enfin, il n'aurait pas été très cohérent que s'il y avait un CAPES qui ouvre et donc un MEEF, qu'il ne s'ouvre qu'à Besançon.

Donc voilà, j'ai essayé de vous présenter l'ensemble du dossier.

Je suis tout à fait conscient que l'on travaille dans l'extrême urgence, que les vacances de Pâques et le mois d'avril, c'est demain, pour ne pas dire « hier », et que l'on travaille, comme souvent, dans l'urgence sur ce type de dossiers, mais il faut quand même que l'on accompagne les établissements du secondaire, les lycées, à préparer leurs enseignants pour accueillir, j'allais dire, nos enfants.

Je dis « nos enfants » parce que je suis un peu concerné, mais il y a... Je vois Sébastien qui rigole parce que l'on a échangé là-dessus il y a peu de temps. Nous serons concernés par la réforme du bac à la rentrée prochaine.

Si vous avez d'autres éléments.

Je vois que Sébastien souhaite intervenir.

M. Chevalier.- Oui, alors le... Je comprends l'urgence et puis la commande, on va dire, de l'État pour accompagner la réforme du lycée.

Ceci dit, moi, j'en étais resté au dernier CA où, me semble-t-il, Alain, tu avais dit qu'il y avait eu un vote refusé à la CFVU. C'est pour cela que tu ne l'avais pas mis au vote la dernière fois.

Qu'est-ce qui a évolué entre le dernier CA et celui-ci, qui fait que désormais on est prêt à le faire voter au CA de l'établissement ?

Et du coup, on n'avait pas eu beaucoup d'explications à l'époque, qu'est-ce qui avait motivé à la CFVU le non-vote du projet qui permet d'accompagner donc les enseignants en informatique dans les lycées ?

M. Debeaufort.- Alors, je vais répondre aux premiers éléments.

Sur le non-vote, je n'étais pas à la CFVU mais je crois qu'Ambre y était, puisqu'il n'y a pas Jean-Jacques non plus aujourd'hui, qui était là.

Pour les autres éléments. En fait, le jour de la CFVU, le programme a été transmis par le ministère. Le contenu. Donc au moment de la CFVU, il n'y avait pas le programme détaillé du contenu. On avait les grandes... les grands titres, mais pas le contenu détaillé.

Les modalités de présentiel/distanciel n'étaient pas non plus, si je ne m'abuse... Tu n'hésites pas à me corriger, Ambre. N'étaient pas encore clairement définies les modalités.

On ne savait pas combien il y aurait de groupes sur la Bourgogne, combien il y aurait de groupes d'enseignants à former sur la Franche-Comté.

Tout cela est arrivé dans les quelques jours qui ont suivi la CFVU, en gros, dans la semaine qui a suivi, où là on a eu beaucoup d'éléments, les programmes sont arrivés.

On sait que cela sera un groupe de 25 pour la Bourgogne. Initialement, cela devait être deux groupes sur la Franche-Comté... Enfin, un groupe et demi. Mais finalement cela sera aussi un groupe TD complet, c'est-à-dire environ 25 de chaque côté, ou 25/30.

Qu'est-ce que l'on a eu aussi comme éléments ?

L'assurance, par la DGESIP et via nos deux rectorats, que l'on pouvait bien construire de façon conjointe le DIU entre l'Académie de Dijon et l'Académie de Besançon, c'est-à-dire l'UB et l'UFC.

Que le budget incluait... Parce qu'il y avait aussi des questions par rapport à la prise en charge des frais. Que le budget - donc 40 000 euros par groupe, donc 40 000 pour Dijon, 40 000 pour Besançon - couvrait également les frais d'inscription puisque l'on est dans le cadre de la formation continue. Donc on ne demandera pas aux enseignants des lycées qui viendront se former de payer les droits de formation liés à la formation continue qui, après chiffrage au niveau national, tournent entre 1 500 et 1 600 euros. Si vous faites 25 fois 1 600 euros, on arrive aux 40 000 euros que l'État met pour financer le dispositif.

Donc je pense avoir amené les éléments que j'ai en tête pour ce qu'il y a eu entre le vote négatif de la CFVU, qui était vraiment beaucoup... Enfin, il y avait plus d'incertitudes sur toutes les modalités et les éléments que le reste.

Je vais donner la parole à Ambre parce qu'elle y était, donc elle pourra compléter mes dires.

Mme Adamiak.- Alors, je vais le faire sans micro.

M. Debeaufort.- Si, si ! Ça marche.

Mme Adamiak.- Je n'étais pas présente à la dernière CFVU... Pardon...

Je n'étais pas présente à la dernière CFVU.

Il y a eu, effectivement, au cours de cette CFVU, 16 contre dont 13 contre concernant les élus Associatifs et Indépendants, ce qui représente quand même une part très importante.

Il y a eu, en fait, une incompréhension de la part de nos élus et de la part de Léa Fontaine qui, en fait, n'avait pas compris l'objectif premier de ce DIU. On a pu en discuter par la suite.

Et je comptais prendre la parole justement pour expliquer que les élus Associatifs et Indépendants au conseil d'administration voteront pour puisque c'est, je pense, extrêmement important et c'est un accompagnement aussi qui sera favorable.

Léa a entièrement compris, du coup, par la suite, la continuité de ce projet.

Et donc voilà, pour ne pas être en désaccord, effectivement, entre nos élus, la situation leur a été expliquée aussi. Eux, effectivement, n'avaient pas compris sur l'instant l'objectif donc poursuivi par ce DIU, ce qui est quand même navrant puisque, du coup, cela s'est soldé par un vote contre.

En tout cas, maintenant, les choses ont été mises au clair. Tout le monde est parfaitement au courant de ce qu'il se passe et pourquoi cette mise en place.

En tout cas, pour nous, élus Associatifs et Indépendants, ce sera un vote pour.

M. Debeaufort.- OK.

J'ai oublié de mentionner quand même deux éléments importants, c'est que le DIU sera porté par l'ESPE en toute logique, si, derrière, on ouvre un MEEF Sciences informatiques et Numérique.

Que le nom du DIU, donc « Enseigner l'informatique au lycée » (EIL), c'est un nom générique pour l'ensemble des académies qui délivreront ce diplôme. Donc on n'a pas la main sur l'intitulé, sur le titre, ni sur, j'allais dire, les grands éléments du contenu pédagogique.

Après, à l'intérieur de chaque module, on a de la liberté, mais sur les grands éléments-clés, on n'a pas la main.

Évidemment, ce n'est pas l'ESPE toute seule qui va permettre d'assurer cette formation et, à terme, d'ouvrir le MEEF. Donc je sais que Thierry Grison et Elsa, puisque j'étais en copie des échanges encore... Il y a encore eu des échanges samedi et dimanche entre Sciences et Tech.

Je crois qu'il doit y avoir un ou deux enseignants de l'IUT qui vont participer à la formation.

En fait, voilà, l'ESPE a sollicité les composantes où il y a de l'enseignement de l'informatique et du numérique par rapport aux ressources humaines disponibles et prêtes à intervenir et à s'engager, étant donné les délais très contraints, et les modalités de l'enseignement qui sont bloqués sur des journées prévues à l'avance et que le Rectorat a libérées pour ces enseignants.

Donc c'est clair qu'il y a quand même beaucoup de contraintes pour les équipes pédagogiques.

Et tout dernier élément, puisque là, c'est un mail que je viens de recevoir, à 14 heures 23 aujourd'hui, du groupe de travail national, c'est qu'en fait, dans la fiche, et ce que vous n'avez pas dans le document qui était intervenu, puisque cela vient d'arriver du groupe de travail national qui a élaboré le contenu, etc., sur la fiche du DIU doivent être indiqués les 35 établissements qui vont délivrer ce DIU. C'est-à-dire que c'est un DIU université de Bourgogne / université de Franche-Comté mais aussi toutes les autres 35... enfin, les 33 autres universités et, en particulier, pour les éléments d'enseignement en distanciel qui sont préparés au niveau du groupe de travail.

Il y aura peut-être quelques petits changements par rapport au document de demande d'habilitation et qui viendront, en fait, de nos... des recommandations au niveau du groupe de travail national. Entre autres, citer les 33 autres universités.

Et je crois que les rectorats ne peuvent pas être porteurs ou partenaires parce qu'ils ne peuvent pas être juges et parties, si j'ai bien compris.

J'ai lu en diagonale le mail, mais vous pouvez peut-être compléter, Monsieur Marlot, si... J'ai vu cela pendant le CA, donc j'ai...

M. Marlot.- Oui, effectivement, c'est bien cela, en fait. C'est un DIU de portée nationale. Donc vous avez vocation à indiquer, dans les établissements partenaires, tous les établissements de formation de toutes les universités qui vont porter le... la formation. Mais en tant que Rectorat, on ne participe pas directement à la formation.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Donc on va voter sur le... j'allais dire, sur la demande d'habilitation. Évidemment pas sur le texte tel qu'il vous est présenté parce qu'il sera amené justement à évoluer en citant les 33 autres universités du dispositif.

Le Président.- Voilà, et un mot pour clôturer la discussion avant de procéder au vote.

Je voudrais dire que l'enjeu est vraiment, vraiment très fort sur cette décision. Dans une économie française et européenne et mondiale qui se digitalise, on a besoin de former les futurs professionnels à tous les niveaux des chaînes de responsabilité, des chaînes de travail, qui soient agiles et à l'aise avec le numérique.

Pour cela, on a besoin de former des formateurs autour du numérique et donc l'enjeu, c'est bien celui-ci, c'est de réussir, en tout cas de part... que les universités participent massivement à la réussite de la transition de l'économie française vers le digital. Donc c'est un enjeu essentiel.

Et le deuxième point que je voudrais souligner, qui est également important, c'est que c'est un dossier qui concrétise la confiance entre l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne.

L'université de Franche-Comté avait été initialement sollicitée seule par l'État sur ce dossier et elle a souhaité véritablement co-porter, partager la responsabilité de ce diplôme avec nous et c'est un élément qui illustre bien la volonté, au-delà de toutes les difficultés qui ont pu jaloner ces années passées, la volonté pleine et entière des deux universités d'avancer ensemble vers l'avenir.

Donc c'est un dossier qui, à ce titre, me paraît également tout à fait exemplaire.

M. Debeaufort.- Merci.

Oui, d'autant que les deux ESPE travaillent vraiment de façon très, très proche et ont beaucoup de projets de construction d'actions communes.

S'il n'y a pas plus de commentaires, je vous le soumetts pour le vote.

Je vous demande donc de voter pour la création, pour ou contre, la création d'un diplôme interuniversitaire intitulé « Enseigner l'informatique au lycée » pour l'option NSI (Numérique et Sciences Informatiques).

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité qui va sûrement rassurer notre jeunesse par rapport à leurs futurs enseignants.

Je vous remercie.

Nous passons aux points suivants qui sont les questions relatives au pôle Patrimoine et je vais donc, pour cela, donner la parole à Daniel Niederlander et Jean Suisse.

VII) Questions relatives au Pôle Patrimoine

M. Suisse.- Bonjour à tous.

Daniel et moi-même allons vous présenter deux opérations du CPER 2015-2020 du volet « Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation » et qui s'inscrivent dans l'Action 2 « Réhabilitation de l'immobilier » et dans la Sous-action 2.1 « Bâtiments de formation de recherche et d'innovation ».

On va juste inverser les deux points qui sont à l'ordre du jour et on commencera en premier par le Learning Centre.

Donc nous avons établi le dossier d'expertise pour chacune des deux opérations qui doit être présenté au Recteur après validation du conseil d'administration de l'université.

Nous avons une délibération qui a été rédigée pour inclure une demande de la Région qui souhaitait voir apparaître à l'intérieur de la délibération que l'université sollicitera les services de la Région pour obtenir le financement des opérations.

Donc ces... Les deux opérations en question sont la restructuration partielle de l'ESIREM et la restructuration de la bibliothèque des Sciences en Learning Centre.

1. Avenant au dossier d'expertise du projet de construction du Learning centre qui avait fait l'objet d'une délibération favorable lors du CA du 1er juillet 2015.

Concernant la première opération, le Learning Centre.

Pour rappel, c'est une opération du CPER. C'est un projet qui s'adosse à la bibliothèque universitaire des Sciences et à la bibliothèque de Santé pour former, à l'issue des travaux, un Learning Centre qui sera mutualisé et adossé sur le site de l'actuelle bibliothèque des Sciences.

L'objectif dans cette opération, c'est de favoriser le lien entre pédagogie, documentation et également de créer des espaces qui viendront en appui d'une pédagogie innovante en laissant une très large place à l'utilisation d'outils numériques.

Dans ce Learning Centre, on va trouver des salles de travail en groupe qui vont être réservables en ligne, des espaces de détente, un espace de restauration légère qui sera équipé d'une terrasse, des salles de travail et de formation qui favoriseront à la fois le travail individuel et le travail collaboratif.

L'enveloppe qui a été affectée aux travaux dans le cadre du CPER permet la restructuration d'environ 70 % des surfaces de la BU Sciences qui date de 1971. On va également effectuer l'isolation des façades, des toitures. On va installer un système de chauffage et de ventilation avec récupération de l'énergie. Et tout cela devrait améliorer considérablement les performances énergétiques du bâtiment et surtout la qualité d'usage des locaux.

Alors c'est un dossier d'expertise qui vous avait déjà été présenté et aujourd'hui, on vient devant vous présenter un avenant suite à une modification du plan de financement.

C'est une opération sur laquelle on savait dès le départ que l'on risquait d'être un petit peu juste au niveau de ce qui avait été programmé.

Par ailleurs, on est venus devant vous l'année dernière pour présenter un avenant au dossier d'expertise « Pharmaco-imagerie », puisque l'on était en plan de retour à l'équilibre et on souhaitait retirer la part uB de 1 million d'euros de ce projet puisque l'on n'était pas en mesure de le mettre à l'époque, et de modifier le dossier d'expertise pour repousser au prochain CPER l'opération « Pharmaco-imagerie » et ne lancer que des études en fin de CPER actuel pour pouvoir préparer l'opération.

Donc cette part de 1 million ayant été retirée, on a redistribué la part État et Région de Pharmaco-imagerie, moins les provisions qui ont été réalisées pour les études, sur le Learning Centre pour venir abonder en financement cette opération. Et c'est cet avenant que l'on vous présente aujourd'hui.

M. Niederlander.- Alors, le plan de financement que nous avons présenté lors du CA de... c'était le 1^{er} juillet 2015, était donc un dossier qui était financé à hauteur de 5,8 millions d'euros, à raison de 1,4 millions d'euros par l'université et à

part égale, 2,33 millions d'euros, par l'État- le ministère de l'Enseignement supérieur- et la Région Bourgogne.

Donc suite à l'établissement de l'avenant au CPER par la préfecture de région, le 25 janvier 2019, le financement a été porté à 6,76 millions d'euros, réparti à concurrence de 3,13... non, 3,013 millions d'euros par le ministère, dont 616 000 euros d'équipement et 3,063 millions d'euros par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Donc on voit effectivement que l'avenant au CPER a permis de retirer le 1,140 million de l'université et de bénéficier du million de Pharmaco-imagerie, et également d'un complément provenant de la restructuration de l'ESIREM qui est le deuxième dossier que nous présentons aujourd'hui.

Pour plus de détails, donc le... la Pharmaco-imagerie a été repoussée au prochain CPER. On a, malgré tout, provisionné 50 000 euros pour lancer les études de programmation et le concours d'architecture. Donc avec 50 000 euros, on devrait pouvoir, je dirais, initier la phase de recrutement du maître d'œuvre, de manière à gagner à peu près six mois à un an de temps sur le projet.

Donc le deuxième complément est une réaffectation de 666 000 euros provenant de l'opération de restructuration « Mirande ESIREM ».

Cette réduction du financement de l'opération « ESIREM » a été convenue avec le Rectorat, avec l'Ingénieur régional de l'équipement, M. Rohr, qui, à l'issue d'une première... enfin, d'un... d'une première expertise du projet, avait estimé que le montant initialement prévu était, semble-t-il, trop important pour l'opération envisagée.

Ces réaffectations permettent de couvrir les besoins complémentaires de travaux. Ce n'est pas tout à fait le terme.

Du fait de la suppression du financement de l'université (1,140 millions moins 950), il y avait un delta de 200 000 euros à peu près qu'il a fallu donc compenser, et il a été compensé à hauteur de 250 000 euros.

Et surtout, de compenser l'enveloppe pour l'équipement informatique et les équipements de nouvelles technologies à hauteur de 216 000 euros.

Donc cela porte le budget d'équipement à 616 000 euros au lieu de 400 000 initialement prévu.

L'opération est maintenant bien avancée. Le chantier a démarré en décembre de l'année dernière. Il est en phase... On est en phase de démolition, de nettoyage et de ce que l'on appelle le « curage », c'est-à-dire la dépose de l'ensemble des faux-plafonds, des cloisons, tout ce qui est vraiment... pour rendre vraiment le bâtiment nu, quasiment nu, en vue de la reconstruction. Et le chantier devrait être achevé au printemps de l'année prochaine.

M. Suisse.- Donc la... Je ne sais pas si l'on vote d'abord ou...

M. Debeaufort.- Je vais... Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point-là ? Sur le Learning Centre et la réaffectation des lignes budgétaires ?

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Pas sur l'avenant en tant que tel, mais le projet concerne une première phase. Donc cela sous-entend une deuxième, voire une troisième phase. Quel est l'objet ?

Je n'ai pas souvenir du descriptif des phases suivantes. Si on peut avoir une information.

M. Niederlander.- Pour être clair, le projet a été phasé parce que le budget ne permettait pas de faire l'intégralité du bâtiment. Donc le programme qui avait été arrêté avec le budget initial a permis de réaliser un projet fonctionnel. Donc on traite les deux tiers du bâtiment et il ne resterait à restructurer que les deux grandes salles qui sont côté est. Donc on arrive à faire un projet cohérent avec le financement qui était initialement prévu.

Donc la deuxième phase, je n'ai pas... Je n'ai aucune lisibilité sur la deuxième phase.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Niederlander.- Mais elle est... Le projet est fonctionnel, voilà.

On va pouvoir l'utiliser, on aura simplement une dichotomie entre la partie restructurée et la partie ancienne.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Pour la seconde phase, rappelez-vous, quand on a présenté au dernier conseil d'administration les perspectives d'investissement que l'on pourrait conduire avec le fonds de roulement qui est désormais le nôtre, on a prévu, je crois, 700 000 euros, de mémoire, qui seront l'amorce de la seconde phase et qui permettront d'emblée de refaire, je crois, les sols de la... en tout cas une partie de la deuxième... deux grandes salles de cette bibliothèque Sciences et Science économique. Donc on a déjà en tête d'engager un certain nombre de crédits pour avancer sur la... anticiper, en fait, cette deuxième phase.

Mais même si l'on n'arrive pas à avoir de crédits CPER substantiels, on fera au moins une partie de ces deux salles.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Oui, Francine Chopard.

Mme Chopard.- C'est juste pour confirmer, effectivement, ce que disait M. Suisse.

Sur l'opération « Learning Centre », sachez qu'effectivement, le chiffre de 3 063 000 euros, c'est donc bien la participation de la Région et que pour 2019, c'est le complément. Il y avait déjà eu une subvention versée en 2015, et là, donc ce sera une subvention de 2 763 000 qui a été budgétée.

Et comme vous l'avez dit, on attend la sollicitation de l'uB, si possible courant avril - donc on va y arriver, là - afin de délibérer en juin. Donc cela a été...

Et puis que cela apparaisse bien au niveau du PV du CA. Voilà.

M. Debeaufort.- Merci.

Je vais donc vous lire la délibération.

Donc nous demandons au CA d'approuver « l'avenant du dossier d'expertise du projet de construction du Learning Centre de l'université de Bourgogne : modification du paragraphe 3 intitulé « Financement ».

Et « l'université de Bourgogne sollicitera, à cette fin, la subvention de la Région ».

C'est ce qui sera... ce qui est dans la délibération sur laquelle je vais vous demander de voter maintenant.

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous le sou mets.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc une abstention.

24 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie et je rends la parole à Daniel et Jean Suisse pour le projet concernant l'ESIREM.

2. Dossier de demande d'expertise du projet de restructuration partielle de l'ESIREM, aile G du bâtiment Sciences Mirande, opération inscrite au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

M. Suisse.- Donc le projet de restructuration par... partielle – pardon - de l'ESIREM, comme je vous l'ai dit avant, c'est aussi une opération du CPER.

L'objectif, c'est de redonner à l'ESIREM plus de surface au sein de l'aile G du bâtiment Mirande. L'aile G qui est l'aile des Sciences de l'ingénieur, qui se trouve après l'arrêt Université, à l'angle du tram.

L'objectif, c'est donc de leur redonner plus de surface pour accompagner la croissance de l'école en lui permettant de faire face à l'augmentation de ses effectifs étudiants et notamment aussi pour répondre aux demandes de la CTI en termes de ratio en mètres carrés par étudiant et, enfin, de donner une unité de lieu un peu mieux identifiée à l'école.

Le financement de l'opération est assuré pour moitié par l'État et puis pour moitié par la Région et il comprend la restructuration partielle de l'aile G, en dehors du deuxième étage et du sous-sol de l'aile H qui sera transformée en salles d'enseignement.

Donc là, on a un plan de situation sur lequel on distingue un tout petit peu l'école, là où Daniel fait bouger le curseur de la souris, donc qui est à l'angle du tram. On peut voir l'école en sortant de la salle Multiplex, ici. C'est ce bâtiment-là qui apparaît sur la photo.

M. Niederlander.- C'est une aile qui a été construite en 1997 par la Région Bourgogne. Elle est, effectivement, située à l'extrémité est du grand bâtiment Sciences Mirande. Le total ici, c'est 4 600 m² de surface et le plan masse initial prévoyait déjà la possibilité d'une extension en pignon nord, côté... À l'arrière de Sciences Mirande, finalement.

M. Suisse.- Donc l'objectif, comme je vous l'ai dit, c'est de regrouper l'ensemble des surfaces de l'ESIREM dans l'aile G et dans l'aile H puisqu'actuellement, l'ESIREM a également à sa disposition des salles d'enseignement qui se trouvent ailleurs dans le bâtiment Sciences Mirande et notamment dans l'aile D. Cela permettra à l'ESIREM d'avoir une unité de lieu beaucoup mieux définie.

On va également augmenter le nombre et la taille de certaines salles d'enseignement pour accueillir des promotions d'étudiants plus importantes.

On ne créera pas d'amphithéâtre, mais on aura une grande salle qui permettra également de... qui pourra également – pardon - servir de salle d'examens.

Pour cela, on va faire une adaptation de certains locaux. On va cloisonner et décroisonner sur 500 m² environ.

On va également... notamment détruire l'ensemble de la partie administrative actuelle de l'ESIREM pour agrandir le hall, puisqu'actuellement on ne peut pas accueillir l'ensemble des étudiants à l'intérieur du hall en hiver et c'est problématique.

On va mettre les salles de TP aux normes, notamment au niveau des ventilations mais également au niveau de tout ce qui est câblage informatique, téléphonique.

On va créer une nouvelle salle de travaux pratiques de chimie pour accueillir un groupe en plus simultanément.

Et on va créer au rez-de-chaussée... au rez-de-jardin – pardon - environ 250 m² de salles d'enseignement dans l'aile H. Donc le rez-de-jardin, cela correspond au... à ce que tout le monde désigne comme étant le « sous-sol » et qui est très peu occupé actuellement.

Et on va également aménager des bureaux pour le département IEM au rez-de-chaussée de Mirande, dans la salle R28, qui est à côté de l'ascenseur, puisque si l'on détruit la partie administrative de l'ESIREM, eux prendront celle qui est occupée actuellement par le département IEM, et il faut que l'on reloge le département IEM ailleurs qui sera, du coup, beaucoup plus central sur le bâtiment Mirande.

Dans les travaux, on envisage également de refaire tout le câblage numérique des ailes D et H et du premier étage de l'aile B du bâtiment de Sciences Mirande, ce qui permettra de traiter, en fait, l'ensemble du bâtiment en numérique.

C'est une opération qui était déjà prévue au CPER dans le volet « Infrastructure numérique » mais que l'on n'a pas pu exécuter, manque de fonds suffisants sur cette opération-là.

Donc on profite de l'opération de restructuration de l'ESIREM pour également traiter tout le bâtiment.

M. Niederlander.- Donc le financement de l'opération était inscrit au CPER, initialement à hauteur de 1,9 millions d'euros, et donc ce financement a été ramené à 1,434 pour justement financer le complément de financement du Learning Centre. Il est financé à parité égale par l'État et par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université de Bourgogne. L'opération se chiffre à 1 million d'euros pour les travaux hors taxes et la durée des travaux est prévue sur seize mois, à discuter avec les utilisateurs et la maîtrise d'œuvre, de manière à pouvoir faire des opérations tiroirs parce que là, on sera en site occupé. Il n'est pas prévu de déloger les enseignements et il sera donc nécessaire de travailler en opérations tiroirs.

Le calendrier prévoit une désignation du maître d'œuvre au deuxième trimestre 2019, le choix des entreprises au deuxième trimestre 2020, et un démarrage du chantier en juillet 2020 pour un achèvement fin 2021.

Voilà un planning qui vous... qui détaille la phase... toutes les différentes phases de recrutement du maître d'œuvre, d'études et de travaux.

M. Debeaufort.- OK, merci, Daniel et Jean.

Alain, je crois que tu voulais ajouter quelque chose.

Le Président.- Oui, je voulais dire, pour que les choses soient bien claires dans l'esprit de tout le monde, que l'on est ici... on parle ici d'un projet qui est le

projet de restructuration des bâtiments qui sont actuellement occupés par l'ESIREM. C'est un projet qui est distinct du projet d'extension de l'ESIREM, dont je vous ai parlé avec le rapport annuel d'activités au début de ce conseil, pour lequel on sera amené à examiner dans l'avenir des éléments, des dossiers techniques. Mais ici on est bien sur la restructuration, et dans le cadre de cette restructuration, c'est là que l'on fait ce mouvement financier d'environ 400 000 euros donc du projet ESIREM vers le projet Learning Centre. Mais le projet « extension de l'ESIREM » sera un autre projet qui reposera sur d'autres financements.

M. Debeaufort.- Merci.

Oui, cela va aussi dans la logique de développement de l'ESIREM puisque la création d'un nouveau département entraînera mécaniquement plus de besoins, par exemple plus de place et plus d'étudiants sur le cycle préparatoire pour alimenter ce troisième département. Donc il est plus que nécessaire d'anticiper l'avenir en termes de croissance d'effectif étudiant également mais qui sera aussi accompagné par l'extension.

Voilà.

Le Président.- Et c'est globalement... Vous voyez, tout ceci montre qu'il y a un engagement très fort de l'université pour l'ESIREM, pour accompagner... pour soutenir, promouvoir même, le développement de l'ESIREM avec le département Robotique-Cobotique dont on parlait aussi au début de ce conseil. Donc le promouvoir et l'accompagner dans une logique de moyen et de long terme, pour faire de l'ESIREM une école encore plus forte sur l'espace de la métropole dijonnaise et sur l'espace régional.

M. Debeaufort.- Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Effectivement, nous étions à l'étroit depuis de nombreuses années, donc cela arrive très bien.

Une petite question sur... Si j'ai bien compris, donc l'intégralité du bâtiment Sciences de l'ingénieur sera pour l'ESIREM, donc il n'y a plus de morceaux de laboratoire ancien LE2I ou département IEM ? C'est-à-dire qu'il y a vraiment une unité de lieu complète dans ce bâtiment ?

M. Suisse.- À l'exception du deuxième étage que l'on ne restructure pas et qui continuera à héberger les surfaces Recherche.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Suisse.- C'est pour cela qu'en fait, on s'attaque au rez-de-jardin de l'aile H qui est plus facilement utilisable en salles d'enseignement qu'en bureaux Recherche.

M. Chevalier.- Une autre question. Tu évoquais la... le recâblage donc de l'école, d'une partie de l'aile B et de l'aile D. Les autres ailes... l'aile C n'est pas concernée parce qu'elle est déjà recâblée ou... Cela a déjà été fait ?

M. Suisse.- Oui, le câblage est récent.

M. Chevalier.- D'accord, merci.

M. Suisse.- Comme dans l'ensemble de l'aile B, à l'exception du premier étage. C'est pour cela que l'on ne recâble que le premier étage.

L'idée, c'est vraiment de s'inscrire dans la continuité de ce que l'on a commencé dans l'opération « Infrastructure numérique » du CPER et que l'on n'a pas pu achever.

M. Debeaufort.- Oui, Mme Chopard puis Laurent.

Mme Chopard.- Oui, donc je voulais aussi reparler du financement de la Région. La somme de 717 000 euros a bien été budgétée pour 2019.

Et je... Peut-être que j'ai mal lu, mais vous allez me renseigner. Donc ce serait souhaitable que vous... que l'université de Bourgogne sollicite la subvention avant octobre 2019.

M. Niederlander.- Le dossier d'expertise sera transmis incessamment sous peu. Il est prêt, on attendait la délibération du CA. Il sera transmis dans la semaine ou la semaine prochaine au Rectorat. On leur a déjà transmis le dossier... le projet de dossier pour qu'il puisse commencer à instruire. Donc théoriquement, on peut imaginer que l'accord du... l'agrément du Recteur devra être établi dans deux mois grand maximum. Donc à ce moment-là, on pourra vous solliciter dans la foulée.

M. Brachais.- Oui, donc je voulais remercier, d'une part, les différents acteurs, là, qui interviennent dans ce projet.

Et également, donc nous avons eu, à l'ESIREM, un conseil d'école jeudi dernier, auquel étaient présents également des représentants de Dijon Métropole et qui nous ont... enfin qui ont insisté donc sur leur soutien.

Alors, eux, c'est plutôt pour la deuxième phase d'extension pour laquelle le budget était... d'un point de vue budgétaire, c'est... tout est à peu près ficelé.

Par contre, ils nous ont dit qu'il fallait aller très vite maintenant. C'était pour tout ce qui est projet au niveau du bâtiment, tout ce que l'on veut pour que cela puisse aller le plus vite possible.

M. Suisse.- Alors, pour l'extension, on est en train d'instruire le dossier d'expertise. On vous le présentera d'ici quelques mois. On a également rencontré déjà le RPIE, qui est le responsable de la politique immobilière de l'État et qui doit nous donner l'autorisation de créer ce bâtiment par voie de labellisation. Donc on l'a rencontré pour un peu défendre le projet puisque vous savez que l'on n'a pas le droit de construire de nouvelles surfaces normalement.

Donc on a eu en « off » un avis favorable de sa part sur le dossier tel qu'on le lui a présenté.

Donc on a essayé d'avancer au maximum, comme Daniel l'a dit, et on devrait pouvoir enchaîner tout relativement rapidement.

Le Président.- Merci.

Je voudrais dire, pour conclure là aussi, avant que l'on passe à la délibération.

Vous avez bien compris que ce sont des dossiers, comme tous ces dossiers de patrimoine, ce sont des dossiers qui sont complexes sur le plan technique,

complexes sur le plan politique, mais qui sont également d'une immense complexité en matière d'ingénierie financière et que singulièrement, pour ces deux dossiers, Learning Centre et évolution de... restructuration de l'ESIREM, qui ont dû passer à travers les affres de la période de difficultés budgétaires de l'université de Bourgogne...

Et je voudrais vraiment remercier très sincèrement la Région, d'une part, et puis les services Patrimoine du Rectorat et Benoit Rohr, qui nous ont toujours accompagnés avec beaucoup de souplesse et qui ont fait en sorte que cette ingénierie financière, elle permette le succès de ces deux opérations qui sont des opérations absolument essentielles pour notre université et globalement pour l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté.

Je pense que si on n'avait pas eu des partenaires État et des partenaires Région qui nous aident à faire réussir ces deux opérations, elles auraient fort bien pu s'interrompre à la défaveur de la période économiquement un petit peu difficile que l'on a traversée puisque vous avez vu que l'on a dû interrompre, supprimer un certain nombre de financements « université de Bourgogne » et procéder à des reventilations de crédits et que l'accord n'était pas quelque chose d'acquis a priori.

Je voudrais remercier Jean Suisse aussi qui porte, avec beaucoup d'abnégation et d'intelligence, ces dossiers qui sont des dossiers vraiment probablement parmi les plus complexes de ceux que l'on a à porter.

Un grand merci à tous.

On est sur le point, maintenant, de réussir à les mener à bien.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Moi, je tiens aussi à remercier le pôle Patrimoine qui passe aussi beaucoup de temps sur les dossiers et projets avec Jean.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, le CA doit approuver « le dossier d'expertise du projet de restructuration partielle de l'ESIREM aile G du bâtiment Sciences Mirande, opération inscrite au contrat de plan État-Région 2015-2020 ».

Et « l'université de Bourgogne sollicitera la subvention de la Région ».

Je vous ai lu la délibération de façon à ce que les choses soient claires sur le vote.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

25 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je remercie encore Daniel et Étienne... Daniel, pardon, et Jean...

(Rires)

La journée commence à être longue. Les vieilles habitudes qui reviennent. Donc excuse-moi. Daniel... Daniel et Jean d'avoir présenté ce dossier.

Je vous propose que l'on passe au point suivant qui concerne le reversement de la subvention régionale aux associations reçue dans le cadre du projet PAVE et je profite qu'Ambre soit présente pour lui passer la parole.

X) Reversement de la subvention régionale aux associations reçue dans le cadre du projet PAVE

Mme Adamiak.- Alors, concernant les demandes de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le tableau qui vous avait été transmis, l'ensemble est assez satisfaisant.

On a répertorié dix-huit projets en tout, avec douze associations représentées.

Ces douze associations représentées comprennent :

- d'une part, les quatre associations conventionnées par l'université de Bourgogne - donc l'ASUB, ADEXPRA, ISATECH et Epi'Campus - qui ont fait des demandes pour leur convention annuelle - donc un supplément par rapport à ce qui leur est déjà versé à l'université de Bourgogne, ce qui est très bien ;

- et, d'autre part, on voit également la représentation de sites délocalisés, ce qui nous permet aussi une... Comment ? Une mixité de demandes et, par là, on voit également la pluralité de notre effectif associatif sur nos campus.

Donc comme je le disais, dans l'ensemble assez satisfaisant puisque la demande totale pour ces projets, pour ces différents projets auprès de la Région était d'un petit peu plus de 125 000 euros et la Région leur a accordé 91 000 euros.

Malgré cette petite perte... Enfin, petite perte quand même un petit peu conséquente, mais les associations restent assez bien conven... assez bien financées malgré tout.

J'ai, par contre, deux-trois petites choses, à titre personnel, qui m'ont un petit peu embêtée dans toute cette démarche.

D'une part, les associations se devaient de déposer leurs demandes de subvention auprès de la Région fin avril de l'année dernière pour, finalement... Donc c'était la date limite de dépôt pour ces associations. Pour une commission régionale qui s'est tenue en septembre, avec des résultats communiqués assez tardivement et une ventilation actuelle en mars 2019. On est sur un an. Un an d'attente par ces associations.

De plus, au dernier moment, effectivement, comme je l'avais déjà stipulé au cours d'un CA l'année précédente, on nous a demandé au dernier moment, en commission FSDIE, de faire un tableau récapitulatif des demandes de nos associations auprès de la Région, en faisant des récapitulatifs des projets, histoire de « dégrossir » un petit peu ces dossiers, ce que je peux comprendre, qui est lourd, et c'est quelque chose que je fais au quotidien en commission FSDIE.

Le problème, c'est que les associations, et ce qui est tout à fait normal et justifié, se tournaient vers nous en permanence pour savoir quand est-ce qu'elles allaient être financées parce que pour la plupart, c'étaient des demandes de financement pour des projets qui ont déjà eu lieu. Des projets assez conséquents puisque l'on est sur une somme totale relativement importante. Ces financements leur sont indispensables pour pouvoir faire vivre aussi leurs projets, leurs idées et ainsi faire vivre notre communauté universitaire.

Alors, je suis consciente, effectivement, du fait que c'était la première année de mise en place comme pour beaucoup de choses cette année. Ce sont des financements, effectivement, qui, en plus de la CVEC, de laquelle nous jouissons actuellement, sont très importants pour nous et toujours sympathiques pour nos associations puisque cela leur permet aussi de développer des choses pour lesquelles ils n'avaient pas forcément les moyens auparavant et pour lesquelles le FSDIE ne pouvait pas forcément les financer en totalité.

Mais voilà, ce sont ces problématiques de délais qui sont assez dommageables quand même.

Là, maintenant, les associations, voilà, on a été mises au courant du fait que la ventilation allait être vue au cours de ce CA et que les financements donc, ne tarderaient pas à être perçus.

Sinon, dans l'ensemble, pour les associations qui... voilà, qui sont subventionnées dans ce tableau, elles sont assez contentes au niveau des financements qui leur ont été accordés par la Région. Mais à terme, je pense qu'il faudra aussi dégrossir un petit peu le... ce cheminement et le temps que cela met puisqu'un an pour une subvention, je trouve cela un petit peu exagéré quand même et problématique pour les associations.

M. Debeaufort.- Merci, Ambre.

On entend très bien parce que sur certains projets comme les déplacements, etc., je pense qu'ils ont déjà eu lieu ou presque.

Moi, je tiens quand même à souligner que c'était la première année de ce dispositif avec appel d'offres. Donc comme tout nouveau dispositif, il faut un petit peu de temps, que cela se mette en place.

Après, je laisserai Mme Chopard répondre.

Je tiens quand même à souligner que le budget total était quand même de plus de 440 000 euros, avec 125 000 euros demandés à la Région, et que la Région a quand même très bien accompagné ces projets - à hauteur de 91 000 euros. Cela veut dire quand même un taux de réponses favorables, par rapport aux demandes, qui est quand même extrêmement élevé et je tenais quand même à le souligner.

Madame Chopard, je crois que vous vouliez prendre la parole.

Mme Chopard.- Oui, moi j'entends tout à fait ce que vous soulignez par rapport au délai et du besoin de financement des associations étudiantes.

Alors, il se trouve que là, on va avoir une assemblée plénière cette fin de semaine et le règlement justement pour l'appel à projets des étudiants 2019, ce règlement donc, va être voté par l'assemblée ou soumis au vote et étudié donc à la fin de cette semaine.

Pour la campagne de 2019, l'ouverture se fera donc du 10 avril au 26 juin et normalement, les résultats, ce sera début octobre.

Voilà ce que je peux vous dire.

M. Debeaufort.- Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Donc nous devons voter sur la ventilation de ces subventions telles qu'accordées par la Région dans le cadre du projet PAVE, donc qui fait suite aux travaux de la commission FSDIE.

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

23 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote unanime et merci, Ambre, pour avoir présenté le dossier.

Et je vous propose de passer sur le dernier point, parce que je crois qu'il n'y a pas de questions diverses, qui concerne l'approbation des conventions et contrats menant versement de subvention.

XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez reçu les tableaux. On a trois domaines concernés à ce CA, le pôle Recherche...

Donc vous avez un premier tableau avec trois... deux conventions – pardon - qui concernent l'APUB.

Un deuxième tableau qui concerne le pôle Recherche...

J'ai dit une bêtise, le premier tableau que j'ai, c'était le PAJI, avec deux conventions, excusez-moi... Il est temps que la journée finisse.

Le pôle Recherche, avec une convention qui sont des versements pour des colloques pour le laboratoire CIMEOS.

Et le troisième tableau, qui concerne le versement aux prestataires sur les actions de formation continue, auxquels fait appel le SEFCA régulièrement sur un grand nombre de formations.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces tableaux ?

Oui, Peggy puis Sébastien.

Mme Cénac-Guesdon.- Alors, j'ai une question concernant le tableau des conventions SEFCA. C'est la 8726, avec un montant engagé de 31 060 euros.

Je ne comprends pas bien, à la lecture du libellé, exactement ce que l'on paye avec... enfin, quand on paye 31 060 euros.

Depuis le traumatisme de la fermeture des masters il y a deux ans, pour moi, 10 000 euros, c'est la non-ouverture d'un master et donc, du coup, ce que je vois, c'est que l'on paye l'équivalent de trois masters au SEFCA pour un partenariat avec une banque, mais je ne comprends pas exactement ce dont il est question.

M. Debeaufort.- Alors, je peux répondre mais... Alain est sorti, mais je n'ai pas le dossier en détail, mais je connais assez bien. C'est la Licence pro « Banques et assurances » et, derrière, le master et pour lesquels le Centre de formation professionnel des banques intervient dans nos diplômes et, en fait, on paye leur intervention sous forme de prestations.

On ne paye pas individuellement aux intervenants, on paye au centre de formation pour l'ensemble de leurs prestations et interventions dans les diplômes, en fait.

C'est en quelque sorte des heures d'enseignement que l'on rémunère, sauf qu'avec certains partenaires, c'est une facture de l'établissement de rattachement des intervenants, des formateurs.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, merci.

M. Debeaufort.- Sébastien.

M. Chevalier.- Une question. Dans l'un des tableaux, j'ai vu une subvention de 15 000 euros pour l'APUB et donc cela me fait poser une question.

Donc il y a l'amicale qui existe désormais, il y a encore l'APUB.

Est-ce que les deux systèmes sont appelés à perdurer en parallèle ou est-ce qu'il y en a un qui va s'éteindre tout doucement au profit de l'autre ?

Parce que vu de l'extérieur, on a un peu le sentiment que ce sont deux objets relativement proches.

M. Debeaufort.- Ce sont deux objets relativement proches mais qui ne présentent pas tout à fait les mêmes prestations et ne s'adressent pas exactement au même public par rapport aux offres et aux prestations. Donc non, pour moi, c'est amené à perdurer en parallèle puisque ce ne sont pas tout à fait les mêmes visées et les mêmes activités.

Mais... Enfin, je peux laisser répondre le Président, mais il n'y a pas du tout de volonté de... Non, non, au contraire, moi je pense que les deux répondent mais pas... répondent à des attentes et des besoins mais pas pour les mêmes objets et les mêmes attentes selon les catégories de personnels, les plus actifs, les... qui ont été actifs mais qui ne le sont plus au sein de l'établissement, voilà.

Mais pour moi, ce n'est pas... Je le dis à titre personnel, mais en tant que... des éléments que j'ai, pour moi, ce n'est pas du tout cette volonté. Au contraire, c'est de maintenir les deux en activité.

Le Président.- Voilà, je confirme, il n'y a pas... On est vraiment sur l'idée d'avoir deux structures qui répondent à des besoins qui sont distincts et il faut honorer ces besoins.

On a décidé, je crois, une part de financement... un socle de financement pour chacune des deux structures, et puis une partie de financement sur projets et, en fonction des projets, les associations, les structures, seront financées de façon éventuellement variable. Mais dans les deux cas, il y aura un socle de financement qui sera maintenu pour chacune des deux structures.

M. Debeaufort.- Voilà, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur ces conventions et tableaux ?

Donc je vous les soumetts pour approbation. Donc sur l'ensemble des trois tableaux, donc dans « Contrats et conventions emportant versement de subvention engageant l'université », sur les conventions du pôle Recherche, du PAJI et du SEFCA.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc une abstention.

21 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Et nous terminons donc sur la liste des conventions pour compte rendu sur lequel il n'y a pas de vote.

Vous avez reçu également les tableaux qui concernent le PAJI, le PFVU, le pôle Recherche... Il y en a un certain nombre. Il y en a un peu plus que d'habitude... Le SPE, l'Ocim et le SEFCA.

Je crois que je n'en ai pas oublié. Voilà.

Et le pôle Culture, pardon. Si j'en avais oublié une.

Pas de remarques ? Pas de questions ?

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Écoutez, avant de rendre la parole au Président pour conclure, je vous souhaite une bonne fin de journée.

Le Président.- Merci, Frédéric.

XII. Questions diverses

(Sans objet)

Le Président.- Écoutez, il me reste à vous remercier tous pour votre participation à un bon conseil d'administration avec des points qui étaient des points importants.

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente fin de journée.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 35)

Le Président

Alain BONNIN